

**ФЕДЕРАЛЬНОЕ АГЕНТСТВО ПО ОБРАЗОВАНИЮ**  
**Государственное образовательное учреждение**  
**высшего профессионального образования**  
**«ВЛАДИМИРСКИЙ ГОСУДАРСТВЕННЫЙ ГУМАНИТАРНЫЙ**  
**УНИВЕРСИТЕТ»**

**А.Д. Никитина, А.С. Кабанов**

**L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET SCOLAIRE EN FRANCE**

**Учебно-методическая разработка для изучающих французский язык**

Владимир 2010

ББК 81-471.1-9

УДК 440

А.Д. Никитина, А.С. Кабанов. *L'enseignement préscolaire et scolaire en France.* Учебно-методическая разработка для изучающих французский язык. – Владимир: ВГГУ, 2010. – 51 с.

Цель данной методической разработки заключается в развитии умений и навыков устной речи по теме «*L'enseignement préscolaire et scolaire en France*». Тексты содержат актуальную страноведческую информацию с учетом тех изменений в сфере образования во Франции, которые произошли за последние годы. В данном издании расширена информация за счет дополнительных текстов, обогащен словарь, увеличено количество творческих упражнений. Материалы разработки могут использоваться в аудиторной и самостоятельной работе студентов языковых факультетов, а также как справочный материал преподавателями французского языка в средних школах и высших учебных заведениях.

Составители: кандидат педагогических наук, доцент кафедры  
французского языка ВГГУ А.Д. Никитина,  
ст. преподаватель кафедры французского языка ВГГУ

А.С. Кабанов

Ответственный за выпуск: зав.кафедрой французского языка

доцент С.Л. Мокрякова

Рецензенты:

доцент кафедры иностранных языков Владимирский филиал Российской Международной Академии туризма К.К. Данилова

доктор педагогических наук, профессор, зав. кафедрой методики преподавания иностранных языков ВГГУ П.Б. Гурвич

Печатается по решению Редакционно-издательского совета ВГГУ

© Владимирский государственный гуманитарный университет, 2010

# LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS

## GÉNÉRALITÉS

### Introduction

La France doit les fondements de son École républicaine à Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique de 1879 à 1883, et à sa loi du 2 mars 1882 qui a rendu l'enseignement primaire **public, gratuit, obligatoire** et **laïque**. Puis récemment, le système éducatif a été marqué par de grandes mutations : *La démocratisation de l'enseignement et l'élévation du niveau de formation.*

La scolarisation des élèves âgés de 12 à 16 ans s'est accélérée et généralisée entre 1960 et 1980. Plusieurs réformes ont été progressivement mises en œuvre au cours de ces années pour prolonger la scolarité.

**En 1959**, l'obligation scolaire, déjà passée de 12 à 14 ans en 1937, est prolongée jusqu'à l'âge de 16 ans.

**En 1963**, sont créés, pour accueillir les élèves de 12 à 16 ans, **les collèges d'enseignement secondaire (CES)**[\[1\]](#). Cette innovation est importante car, mettant un terme au cloisonnement entre l'école primaire (qui se prolongeait jusqu'à 14 ans pour les élèves destinés à une scolarisation courte) et les lycées (qui comportaient, outre les classes de collèges, des classes élémentaires et accueillaient les élèves destinés à poursuivre leur scolarité), elle ouvre le collège à ceux qui n'y avaient pas accès. Il reste que, dans les CES, un grand nombre d'élèves sont orientés, en fin de cinquième, vers la voie technique ou professionnelle.

**En 1975**, une réforme instaure le **collège pour tous** qui s'organise en deux cycles : sixième-cinquième, quatrième-troisième. Le collège accueille désormais à l'issue de la scolarité primaire tous les élèves de sixième dans les mêmes classes et donne à tous une formation de base commune. En 1980, l'orientation est reportée de la cinquième à la troisième.

Cette scolarisation massive a pour effet, d'une part, l'accès de davantage d'élèves issus de milieux modestes au niveau du baccalauréat, et d'autre part, l'apparition d'un public scolaire hétérogène. Pour faire face à cette hétérogénéité et éviter les situations d'échec ou de décrochage scolaire, le système éducatif s'efforce de diversifier les parcours et les méthodes.

Poussant plus avant la démocratisation de l'enseignement, **la loi d'orientation de 1989** prévoit de faire parvenir en dix ans 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. En 2005, cet objectif n'étant qu'incomplètement atteint puisque seulement 70% y parviennent, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École réaffirme cette ambition.

## **Un enseignement professionnel constamment valorisé**

Longtemps en retrait par rapport à l'enseignement général, l'enseignement professionnel s'est, depuis une vingtaine d'années, progressivement affirmé dans le système éducatif français et est devenu, lui aussi, un facteur de l'élévation de la formation. **La création d'un baccalauréat professionnel en 1985** a eu pour conséquence d'aligner les lycées professionnels sur les autres lycées. Aujourd'hui, les bacheliers professionnels représentent 18% des bacheliers. Un label d'excellence, "**lycée des métiers**", a été récemment créé afin de valoriser l'enseignement professionnel. Il est décerné aux lycées qui offrent une formation cohérente et adaptée à la fois aux attentes des élèves et aux besoins des employeurs. L'enseignement professionnel est en outre devenu un laboratoire des pédagogies innovantes. Le développement des relations entre l'Ecole et les entreprises sous forme de périodes en entreprise, une meilleure articulation avec les milieux professionnels et le marché de l'emploi ont transformé la réalité pédagogique et les débouchés des formations professionnelles.

## **Décentralisation et déconcentration**

L'histoire de la décentralisation dans l'enseignement remonte au 19<sup>e</sup> siècle, puisque, depuis 1833, les communes ont la charge de la construction, de l'équipement et du fonctionnement des écoles; mais c'est surtout au cours de ces vingt dernières années que la France, pour faire face à la démocratisation de l'enseignement, s'est engagée dans un double mouvement de déconcentration et de décentralisation qui est venu introduire plus de diversité et de souplesse d'organisation dans le système éducatif.

**La décentralisation** consiste à transférer des pouvoirs, autrefois dévolus à l'Etat, à des collectivités territoriales (communes, départements, régions) ou à des établissements publics ayant un budget et un exécutif propres. Pour l'éducation nationale, la décentralisation s'est opérée en trois étapes:

**En 1986**, un premier transfert de compétences a lieu suivant deux principes:

- l'Etat reste garant du service public: le recrutement, la formation et la gestion des personnels lui incombent et restent en dehors de la décentralisation. Chargé de leur rémunération et de certaines dépenses pédagogiques, l'Etat arrête aussi les orientations et les programmes. Les diplômes sont également nationaux.

- les départements prennent à leur charge la construction, l'équipement et le fonctionnement des collèges, les régions, ceux des lycées - les communes exerçant déjà pour les écoles ces compétences depuis plus d'un siècle.

**En 1993**, le conseil régional acquiert des compétences en matière de formation professionnelle: la carte des formations professionnelles initiales est désormais établie sur la base d'un dialogue entre le recteur et le conseil régional.

**La loi de décentralisation de 2004** étend la compétence des régions et des départements aux missions d'accueil, de restauration, d'hébergement ainsi que d'entretien général et technique, dans les collèges et les lycées.

**La déconcentration** consiste à donner plus de pouvoirs aux autorités administratives régionales ou locales placées sous l'autorité du ministre. Dans chacune des 30 zones géographiques placées sous leur responsabilité (les académies), les rectorats peuvent ainsi décliner la politique éducative, définie au niveau national, en fonction du contexte local et en partenariat avec les collectivités territoriales. Les recteurs reçoivent pour cela de l'administration centrale une enveloppe globale de moyens, dont ils assurent la répartition jusqu'aux établissements.

Au niveau départemental, les inspections académiques gèrent l'orientation scolaire, les personnels, essentiellement ceux de l'enseignement primaire, l'organisation des examens et concours.

Au plan local, le mouvement de déconcentration conduit à donner plus de liberté et de marges de manœuvre aux représentants locaux de l'État, notamment aux chefs d'établissement du second degré.

## **L'existence d'un enseignement privé sous contrat**

La Constitution de la République garantissant la liberté de l'enseignement, le système éducatif français se caractérise par l'existence, à côté du système public, d'un enseignement privé qui scolarise 20% des élèves: 14% des élèves dans le premier degré et autour de 21% dans le second degré. Les établissements privés sont, pour la plupart, des établissements confessionnels - principalement catholiques - ayant passé un contrat avec l'État, qui leur accorde une aide financière importante, notamment en prenant à sa charge la rémunération ainsi que les dépenses de formation initiale et continue des enseignants. Les établissements sous contrat doivent respecter les horaires d'enseignement et les programmes applicables dans l'enseignement public; ils sont soumis au contrôle de l'État.

## **Mission de l'école**

Le Code de l'éducation rassemble, depuis 2000, tous les textes de lois relatifs à l'éducation qui doivent s'appliquer. On y trouve définis les principes fondamentaux du système éducatif français comme la laïcité, l'obligation de la scolarité de 6 à 16 ans et la gratuité, mais aussi les missions de l'École:

*L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves. Il contribue à l'égalité des chances. Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.*

*La formation scolaire favorise l'épanouissement de l'enfant, lui permet d'acquérir une culture, le prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de ses responsabilités d'homme et de citoyen. Elle constitue la base de l'éducation permanente. Les familles sont associées à l'accomplissement de ces missions.*

*Pour favoriser l'égalité des chances, des dispositions appropriées rendent possible l'accès de chacun, en fonction de ses aptitudes, aux différents types ou niveaux de la formation scolaire.*

*L'État garantit le respect de la personnalité de l'enfant et de l'action éducative des familles.*

D'après la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005, "la Nation fixe comme mission première à l'École, outre la transmission des connaissances, de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs".

La loi prévoit également que la scolarité obligatoire garantit au moins à chaque élève "les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun".

## **Un socle commun de connaissances et de compétences**

D'après la loi d'orientation d'avril 2005, la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société. Ce socle comprend :

- la maîtrise de la langue française;

- la maîtrise des principaux éléments de mathématiques;
- une culture humaniste et scientifique permettant le libre exercice de la citoyenneté;
- la pratique d'au moins une langue vivante étrangère;
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication.

L'acquisition du socle par les élèves fait l'objet d'une évaluation prise en compte dans la poursuite de la scolarité. **L'école primaire et le collège** jouent un rôle déterminant dans cette acquisition.

## ORGANISATION DE LA SCOLARITE

L'enseignement scolaire et universitaire en France est organisé par deux ministères :

- Ministère de l'Education nationale (M.T.N.) «Министерство народного образования»,
- Ministère de la jeunesse, de l'Education nationale et de la recherche (M.J.E.N.R.) – «Министерство по делам молодежи, народного образования и исследований».

Selon les gouvernements, l'enseignement supérieur peut être sous la tutelle d'un secrétariat d'Etat ou d'un ministère.

Tout le territoire de la France est divisé en circonscription de base de l'Éducation nationale, appelées "académies"[\[2\]](#). Une académie comprend toutes sortes de services généraux et des services spécialisés. L'ensemble de ces services constitue le rectorat de l'académie, dirigé par un recteur. Chaque académie a sous sa direction tous les établissements d'enseignement (primaires, secondaires et supérieurs, professionnels, publics et privés) qui se trouvent sur son territoire.

Les établissements d'enseignement en France peuvent être classés en quatre groupes :

- 1) Enseignement maternel ou préscolaire ;
- 2) Enseignement élémentaire ;
- 3) Enseignement secondaire ;
- 4) Enseignement supérieur.

L'organisation de l'enseignement en France est basée sur les principes généraux suivants :

- Coexistence d'établissements d'enseignement publics et d'établissements d'enseignement privés ;
- Enseignement obligatoire de 6 à 16 ans ;
- Gratuité de l'enseignement public élémentaire et secondaire ;
- Garantie de l'égalité d'accès à l'instruction pour tous les enfants ;
- Laïcité de l'enseignement public ; l'enseignement public est neutre en matière de religion, l'église est séparée de l'école depuis 1904;
- Délivrance par l'État des diplômes officiels à la suite d'examens nationaux ;
- Absence de discrimination ;
- Impartialité.

L'enseignement privé peut être divisé en 3 catégories :

1. l'enseignement privé laïc (à peu près 5% des écoles privées)
2. l'enseignement privé catholique où les établissements scolaires

appartiennent à l'église catholique (à peu près 93% de toutes les écoles privées)

3. l'enseignement privé confessionnel non-catholique (il s'agit de

l'enseignement essentiellement dans les écoles israélites et protestantes - à peu près 2%)

Enseignement secondaire	Lycées	Cycle terminal	Terminal (bac - BT)	17
			1 <sup>re</sup>	16
		Cycle de détermination	Seconde	15
Enseignement élémentaire	Écoles élémentaires	Cycle d'orientation	3 <sup>e</sup> (Brevet)	14
		Cycle central	4 <sup>e</sup>	13
			5 <sup>e</sup>	12
		Cycle d'adaptation	6 <sup>e</sup>	11
		Cycle des approfondissements	Cours moyen 2 (C.M. 2)	10
			Cours moyen 1 (C.M. 1)	9
			Cours élémentaire 2 (C.E. 2)	8
Enseignement pré-élémentaire	Écoles maternelles	Cycle des apprentissages fondamentaux	Cours élémentaire 1 (C.E. 1)	7
			Cours préparatoire (C.P.)	6
			Grande section	5
		Cycle des apprentissages premiers	Moyenne section	4
			Petite section	3
		Année des tout-petits		2
Enseignement	Établissement	Cycle	Section	Âge

## **L'enseignement préélémentaire ou maternel**

*Texte № 1*

L'école maternelle contribue au développement de l'enfant dans sa personnalité et dans ses différents moyens d'expression. Elle le prépare à recevoir ensuite la formation de l'école élémentaire en lui donnant les meilleures chances de réussite.

L'enseignement maternel s'adresse aux enfants âgés de 2 à 6 ans. Les écoles maternelles et les sections enfantines sont mixtes. L'enseignement maternel n'est pas obligatoire. En l'absence de l'école maternelle les enfants de 5 ans sont admis à l'école élémentaire dans une classe maternelle ou enfantine.

Pour savoir dans quelle école inscrire un enfant on s'adresse au maire de la commune de résidence des parents. Dans les communes possédant plusieurs écoles l'enfant doit fréquenter l'école du secteur déterminé sur arrêté municipal. Les inscriptions sont prises tout au long de l'année.

A l'école maternelle les enfants sont groupés généralement par tranches d'âge :

- La section des petits pour les enfants de 2 à 4 ans.
- La section des moyens pour les enfants de 4 à 5 ans.
- La section des grands pour les enfants de 5 à 6 ans.

La section des petits est consacrée au jeu.

La moyenne section est centrée sur l'expression orale et sur les activités

d'expression manuelle et corporelle. On apprend principalement à l'enfant à commencer sa vie sociale, à vivre dans un groupe qui n'est plus celui de sa famille, à découvrir son corps, à s'exprimer et à communiquer avec les autres par la parole, mais aussi par le chant, le geste, le mouvement. La pédagogie utilisée repose essentiellement sur le jeu.

La grande section prépare à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul.

Les enfants vont à l'école quatre jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ils sont à l'école 6 heures par jour : trois heures le matin et trois heures l'après-midi.

La pédagogie est fondée sur l'action et la communication. Les institutrices développent des capacités intellectuelles et motrices nécessaires pour les

apprentissages de la scolarité élémentaire : esprit d'observation, moyens d'expression, habileté manuelle. Les plus grands enfants s'initient à la lecture, à l'écriture et au calcul en se préparant à la vie scolaire. Les institutrices sont assistées par les femmes de service pour les soins corporels. Ces dernières jouent un rôle important en qualité de coéducatrices. A l'école maternelle il existe aussi une garderie. La garderie est destinée à aider les parents dont les horaires de travail ne correspondent pas aux horaires scolaires. Elle peut être ouverte de 7 heures à l'ouverture de l'école, et de la fin des classes à 19 heures. Le directeur est responsable de l'administration de l'établissement. C'est lui qui anime la pédagogie. Il est souvent chargé de classe.

Dans la plupart des écoles les enfants peuvent déjeuner à la cantine ou au restaurant scolaire. Dans les écoles publiques l'enseignement est gratuit ; dans les écoles privées les parents peuvent avoir à régler des frais de scolarité. Sont à la charge des parents dans tous les cas les dépenses d'assurances et les dépenses de petites fournitures pour le travail manuel, le dessin etc., lorsque la commune ne les prend pas en charge, d'autre part, les frais de cantine et de garderie.

Les bourses n'existent pas dans l'enseignement préélémentaire mais les parents peuvent obtenir un secours du service social de la mairie.

## **Enseignants des écoles maternelles et élémentaires**

*Texte № 2*

Les institutrices (instituteurs) sont recrutées sur concours au niveau du premier cycle d'études universitaires et formés en deux ans dans les écoles normales.

Le directeur d'école ou maître directeur est choisi parmi les instituteurs ayant une certaine ancienneté. Selon l'importance de l'école, il peut être déchargé de classe.

Les instituteurs spécialisés des classes de perfectionnement sont des instituteurs qui après quelques années d'expérience dans les classes ordinaires suivent une formation complémentaire concernant un type de handicap (visuel ou moteur ou intellectuel).

### **Vocabulaire :**

enseignement *m* préélémentaire (maternel, préscolaire) – дошкольное обучение

contribuer à qch – способствовать ч-л.

*personnalité f* - личность

*moyens m pl d'expression* – средства выразительности

*formation f* – обучение, образование

*école f élémentaire* – начальная школа

*école f mixte* – школа совместного обучения

*classe f maternelle* – дошкольный класс

*résidence f des parents* – местожительство родителей

*fréquenter l'école* – посещать школу

*arrêté m municipal* – решение муниципалитета

*tranches f pl d'âge* – зд, возрастные группы

*action f* – зд. деятельность

*communication f* – коммуникация, общение

*instituteur m, institutrice f* – учитель, учительница

*capacités f pl intellectuelles et motrices* – умственные и двигательные способности

*scolarité f* – школьное обучение

*esprit m d'observation* - наблюдательность

*habileté f manuelle* – сноровка, ловкость рук

*s'initier à qch* – приобщаться к ч-л.

*femme f de service* - няня

*soins m pl corporels* – уход за детьми

*coéducatrice f* – помощница воспитателя

*garderie f* – служба продленного дня

*être chargé de classe* – иметь учебную нагрузку

*animer la pédagogie* – руководить педагогическим процессом

être à la charge de qn – быть на ч-л. иждивении

dépenses *fpl* d'assurances – расходы на страхование

fourniture *f* – школьная принадлежность

travail *m* manuel – ручной труд

prendre qch en charge – взять на себя заботу о

frais *m pl* - расходы

obtenir un secours – получать материальную помощь

service *m* social – отдел социального обеспечения

recruter qn – избирать, комплектовать

ancienneté *f* - стаж

être déchargé de – быть освобожденным от учебной нагрузки

type *m* de handicap – вид дефекта, недостатка

instituteur *m* spécialisé – дефектолог

classe *f* de perfectionnement – группа для детей с какими-либо отклонениями от нормального развития

en milieu rural – в сельской местности

en milieu urbain – в городской местности

transition *f* – связь

*Exercices :*

I. Commentez les phrases suivantes :

1. Les écoles maternelles et les sections enfantines sont mixtes.
2. Les enfants sont groupés par tranches d'âge.
3. La pédagogie est fondée sur l'action et la communication.
4. Les femmes de service jouent un rôle important en qualité de coéducatrices.
5. Le directeur d'école anime la pédagogie.
6. Dans les écoles privées les parents peuvent avoir à régler des frais de scolarité.
7. Sont à la charge des parents les dépenses d'assurances et les dépenses de petites fournitures pour le travail manuel, le dessin etc.
8. Le directeur d'école est choisi parmi les instituteurs ayant une certaine ancieté.
9. Les instituteurs spécialisés sont des instituteurs

qui ... suivent une formation complémentaire concernant un type de handicap (visuel ou moteur ou intellectuel).

*II. Donnez les synonymes des mots et des expressions suivantes* : l'enseignement maternel, le directeur d'école, une certaine ancienneté, une classe maternelle, un arrêté municipal, s'initier à qch, des frais, obtenir un secours, recruter sur concours, la formation de l'école élémentaire, fréquenter l'école, les facultés mentales.

*III. Dites en français :*

Способствовать развитию личности, средства выразительности, запись в школу, ходить в школу, группировать по возрасту, развивать умственные способности, школьное расписание, руководить педагогическим процессом, иметь учебную нагрузку, бесплатное обучение, платное обучение, частная школа, государственная школа, школьные принадлежности, оплачивать расходы на обучение, быть освобожденным от учебной нагрузки, дополнительная педагогика, дефект, дефектолог.

*IV. Traduisez en français les phrases qui suivent :*

1. Дошкольные учреждения способствуют развитию личности ребенка и готовят детей к обучению в начальной школе.
2. Дошкольное обучение предлагается детям от 2 до 6 лет.
3. Запись детей в детские сады проводится в течение года.
4. В дошкольных учреждениях существуют три возрастные группы: младшая, средняя и старшая.
5. Дошкольная педагогика основана на деятельностном и коммуникативном подходе.
6. Учитель развивает умственные и двигательные способности детей, необходимые для обучения в начальной школе.
7. Дети в старших группах обучаются чтению, письму и счету.
8. В большинстве школ дети обедают в школьных столовых.
9. В государственных дошкольных учреждениях обучение бесплатное.
10. В частных детских садах обучение может быть платным.
11. Директор дошкольных учреждений выбирается из числа учителей, имеющих определенный стаж работы.

*V. Répondez aux questions d'après le texte :*

1. Quels sont les buts de l'école maternelle ?
2. L'enseignement maternelle est-il obligatoire ?
3. Qu'est-ce qui est prévu pour les enfants de 5 ans en l'absence de l'école maternelle ?
4. Comment sont organisées les inscriptions des enfants à l'école maternelle ?
5. Comment sont groupés les enfants à l'école maternelle ?
6. De qui se compose le personnel de l'école.
7. Qui joue le rôle principal dans l'éducation des enfants ?
8. Quel est le rôle des femmes de service ?
9. A quoi est destinée la garderie ?
10. De quoi est responsable le directeur de l'établissement ?
11. L'enseignement préélémentaire est-il toujours gratuit ?
12. Qu'est-ce qui est à la charge des parents ?
13. Quel rôle jouent-ils dans la vie de l'école ?
14. Qui peut obtenir un secours ?
15. Qui a le droit d'enseigner à l'école maternelle ?
16. Qui

peut devenir directeur d'école ? 17. Qui enseigne dans les classes de perfectionnement ?

*VI. Reproduisez le texte sous la forme d'un récit fait par un directeur d'école maternelle.*

*VII. Composez un dialogue sur la situation donnée ci-dessous :*

Une délégation d'enseignants français arrive à votre université. Parmi les membres de cette délégation il y a des instituteurs. Choisissez votre interlocuteur et entamez la conversation au sujet de l'enseignement préélémentaire en France en vous servant des questions ci-dessus et en développant le dialogue comme il vous plaira.

*VIII. Parlez des traits essentiels qui diffèrent le système d'enseignement préélémentaire en France et celui en Russie.*

*IX. Lisez le dialogue ci-dessous :*

- Toute éducation doit commencer

dès le plus tendre âge.

- Facile à dire ! Mais à quoi donner

la préférence ? A la crèche, à l'école maternelle ou à l'éducation en famille ?

- A mon avis la meilleure éducation c'est la grand-mère.

- Mais n'oublie pas que l'éducation en famille fait parfois

naître les égoïstes.

- En effet, l'enfant perd beaucoup

s'il ne fréquente pas l'école maternelle. Dans les

établissements préscolaires il  
vivre dans une

collectivité, à tenir compte des autres.

- Les enfants aiment la musique, la chant, le dessin, le modelage. Ils sont largement

représentées dans les programmes

- Всякое воспитание должно

начинаться с раннего возраста.

- Легко сказать ! Но чему отдать

предпочтение? Яслям, детскому саду или домашнему воспитанию?

- По-моему, лучшая воспитательница это бабушка.

- Но не забывайте, что домашнее воспитание иногда порождает

эгоистов.

- Действительно, ребенок много

теряет, если не ходит в детский сад. В дошкольных учреждениях

он учится жить в коллективе, apprend à считаться с другими.

- Дети любят музыку, танцы, danse, le chant, le dessin, le modelage. Ces activités sont largement

представлены в программах

des établissements préscolaires.

дошкольных учреждений.

- Et bien, je me rends. Vous m'avez  
convaincu. - Ладно, сдаюсь. Вы меня  
убедили.

#### X. Engagez une discussion sur le sujet :

A quoi donner la préférence - à l'éducation en famille ou

- à l'école maternelle ?

### **Enseignement élémentaire ou primaire**

#### *Texte № 1*

Les enfants entrent à l'école primaire à l'âge de 6 ans. L'école publique est l'école communale : depuis 1833, c'est la commune[3] (ici, le sens du mot «commune» peut être rendu en russe comme "местный орган власти") qui s'occupe de la construction, de l'entretien et de l'équipement de l'école publique. Dès l'adoption des lois proposées par Jules Ferry (1881-1882), l'enseignement primaire est obligatoire, tandis que l'école publique est laïque et gratuite. Plusieurs communes sont confrontées au problème de diversité linguistique et culturelle, issue de l'immigration : les enfants d'étrangers représentent 10 % d'élèves.

La formation élémentaire se donne pour objectif la maîtrise des apprentissages de base dans sept grands domaines : le français (lecture, écriture, expression), les mathématiques, les sciences et la technologie, l'histoire et la géographie, l'éducation artistique, l'éducation physique et sportive.

L'enseignement élémentaire s'adresse aux enfants des deux sexes, âgés de 6 à 11 ans. Il a une durée de 5 ans et continue le début de la scolarité obligatoire. La scolarité obligatoire s'étend de 6 à 16 ans. Les familles ont le choix entre l'école publique et l'école privée. Elles peuvent aussi assurer elles-mêmes cette formation. Dans ce cas la famille doit fournir une déclaration au maire et à l'inspecteur d'académie. Si l'enfant fréquentait l'école maternelle de son lieu de résidence celle-ci se charge le plus souvent du transfert du dossier. Pour inscrire à l'école publique un enfant venant d'une école privée, il faut s'adresser au directeur de l'école publique. Pour s'inscrire dans une école privée, il faut s'adresser au directeur de l'école privée.

La vie scolaire est régie par un règlement intérieur établi par un conseil d'école. Il mentionne les heures d'entrée et de sortie de l'école. Les enfants vont à

l'école quatre jours par semaine : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8. 30 à 11.30 et de 13.30 à 16.30.

Le mercredi est libre. L'évolution actuelle s'oriente vers une organisation en semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) pour faire correspondre les emplois du temps des enfants à ceux de leurs parents. De nombreuses expériences de ce type ont lieu et prévoient une compensation de la perte horaire hebdomadaire par un raccourcissement des vacances scolaires. L'amplitude journalière de travail est généralement de 6 heures (trois le matin, et trois l'après-midi).

La formation donnée à l'école élémentaire est organisée en 2 cycles:

– Les deux premières années constituent le cycle des apprentissages fondamentaux.

- La 1ère année (le cours préparatoire (CP) est une année capitale : l'enfant apprend à lire, à écrire, à compter, à organiser le temps et l'espace. La 2ème année (le cours élémentaire – C.E.1) commence l'enseignement de l'histoire, de la géographie, des sciences et la technologie préparé par le CP ; et continue celui de la musique, du dessin, des travaux manuels et de la gymnastique.

- Les 3 dernières années (CE2 et C.M.1, C.M.2) préparent à l'entrée au collège. En fin de ce cycle, l'enfant doit avoir acquis des connaissances très précises en français et mathématiques, en histoire, géographie, sciences et technologies. Il est initié à l'informatique. Ce système plus souple de "cycles" vise à permettre aux élèves de progresser à leur propre rythme, en bénéficiant d'un soutien individualisé, et à éviter les redoublements. Les enseignants sont invités à sortir du schéma traditionnel "un maître, une classe", et à travailler en équipe. Cela est surtout important dans nombre d'écoles situées en zone d'éducation prioritaires (ZEP), confrontées au problème de l'hétérogénéité des élèves, et surtout en milieu rural, où la classe unique est répandue. Au second cycle les élèves choisissent une des langues vivantes étrangères. Les statistiques montrent à quelles langues on donne la préférence et cela est à peu près pareil à tous les degrés d'enseignement : l'anglais = 84,2% ; l'allemand = 14,1% ; l'espagnol = 1,0% ; d'autres langues = 0,7 %. La comparaison de ces statistiques avec celles des années 1988/89 témoignent nettement de la croissance du prestige de l'anglais au détriment d'autres langues : l'anglais - 82,5% ; l'allemand - 15,7 % ; l'espagnol - 1,2 % ; d'autres langues - 0,6 %.

Le programme d'enseignement à chacun des cycles a 26 heures hebdomadaires. L'effectif des classes est à peu près de 23 élèves. Pourtant pour les enfants en difficulté sont créées des classes à effectif réduit de 15 élèves, ce qui donne la possibilité d'organiser mieux le travail individualisé.

Au second cycle toutes ces matières sont étudiées de façon plus approfondie afin de former des automatismes indispensables.

A l'école primaire, l'aide au travail personnel est organisée dans le cadre d'études dirigées. Les enseignants y consacrent 30 minutes en fin de journée. Ainsi

les élèves ne devraient pas avoir de devoirs écrits à faire chez eux mais uniquement des leçons à apprendre.

Avant chaque rentrée en France a lieu l'évaluation totale des enfants (en lecture, écriture, mathématiques) qui abordent au second cycle des apprentissages.

Il existe une étude, le soir après la classe pour accueillir les enfants dont les parents travaillent. Les services d'études surveillées ou de garderie sont organisés par les municipalités.

A l'école élémentaire la décision de redoublement est prise en conseil des maîtres sur la proposition de l'instituteur et sous la responsabilité du directeur.

L'enseignement est gratuit dans les écoles publiques. La gratuité des manuels scolaires est assurée par les municipalités dans la plupart des communes. Cependant peut rester à la charge des familles l'achat de petit matériel scolaire.

Les enfants des familles défavorisées, des familles nombreuses peuvent jouir d'avantages matériels suivants :

- 1) allocation familiale,
- 2) prime de rentrée,
- 5) prime de transport,
- 4) bourse

Les bourses concernent les élèves des écoles publiques ou privées qui doivent fréquenter un établissement situé dans une localité distante de plus de 3 km., soit comme pensionnaires, soit comme demi-pensionnaires.

Pour les enfants déficients ou handicapés, il existe de nombreux types d'écoles spécialisées, gérées par le Ministère de l'Éducation nationale, celui de la Santé ou bien par des associations ou organismes privés. Certaines structures hospitalières organisent une école liée par contrat à l'éducation nationale.

La réforme avancée par L. Jospin en 1992 a concerné également la formation des professeurs. Il s'agit de former, au sein des mêmes instituts, tous les professeurs de la maternelle à la terminale, afin d'assurer une continuité des apprentissages à tous les degrés d'enseignement. Ces nouveaux établissements s'appellent Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). C'est de ces IUFM que sortent depuis 1991 tous les enseignants, professeurs d'école primaire (ex-instituteurs) et professeurs de collèges et de lycées. Ils ont remplacé les institutions de formation antérieures (école normale, centres pédagogiques régionaux etc.) Sélectionnés au même niveau universitaire – la licence – les futurs enseignants reçoivent dans les IUFR une formation de deux ans, à la fois générale et théorique, en approfondissant leurs connaissances disciplinaires (10 % de formation commune), mais aussi pratiques pendant les stages dans les écoles.

Pour être admis au collège il suffit de remplir un dossier d'admission. Ces dossiers sont envoyés dans les écoles avant les vacances de printemps, ils sont remplis par les familles et retournés à l'inspection académique pour la fin avril.

La famille doit choisir pour son enfant soit l'externat, soit le régime de la demi-pension ou de l'internat, décider quelle 1-ère langue étrangère elle souhaite faire étudier à son enfant. Dès que la famille a connaissance du collège où l'enfant est affecté, il faut rendre contact avec l'établissement pour compléter l'inscription.

### **Régimes scolaires : internat, demi-pension**

*Texte № 2*

Le demi-pensionnaire est l'élève qui prend ses repas de midi au collège ou au lycée. Le pensionnaire, ou l'interne est hébergé le plus souvent du lundi matin au samedi midi en établissement scolaire.

Une priorité est donnée aux élèves dont la résidence est la plus éloignée et à ceux dont les parents exercent une activité professionnelle.

Les places d'internat dans les établissements publics sont rares. Très peu d'établissement gardent les pensionnaires pendant les week-ends ou certains congés scolaires.

A défaut d'internat ou de place dans un internat l'établissement propose parfois aux parents l'hébergement de l'élève soit dans un foyer, soit dans une famille.

Les conseils d'administration des collèges et des lycées fixent les tarifs de pension et de demi-pension. Ces tarifs sont variables suivant les établissements.

Les frais scolaires sont payables en trois fractions au début de chaque trimestre scolaire. Les familles qui rencontrent les difficultés ont la possibilité d'acquitter ces frais par mensualité.

Une remise de principe est accordée sur les tarifs de pension ou de demi-pension si trois enfants au moins d'une même famille fréquentent un établissement public du second degré. La remise de principe est fixé à 20 % pour 3 enfants, 30 % pour 4 enfants, 40 % pour 5 enfants. A partir du sixième, les enfants sont admis gratuitement.

### **Les organes scolaires**

A l'école élémentaire, comme aussi à l'école maternelle, la vie scolaire est régie par un règlement intérieur établi par le conseil d'école avec l'accord de l'inspecteur de la circonscription. Ce règlement est affiché dans l'école et remis aux parents des élèves. Les élèves, les parents, les maîtres et les autres personnels de l'école forment une communauté scolaire qui dispose de plusieurs organes qui ont pour objectifs de mener à bien les tâches qui incombent à l'école. Ces organes sont :

#### Le comité des parents.

Dans chaque école maternelle et élémentaire est constituée un comité des parents formé par les représentants des parents ( de 2 à 5 membres selon l'importance de l'école ) élus pour la durée de l'année scolaire. Il est chargé de participer activement à la vie de l'école et de dialoguer avec le directeur et les instituteurs. Il est réuni au moins une fois par trimestre par le directeur.

#### Le conseil des maîtres.

Il est formé par le directeur et par tous les maîtres affectés à l'école. Il est présidé par le directeur.

#### Le conseil d'école

Il est formé par la réunion du conseil des maîtres et du conseil des parents sous présidence du directeur d'école assisté de l'inspecteur de la circonscription, du maître ou son représentant. Le conseil d'école est consulté pour l'établissement du règlement intérieur de l'école et pour toutes les autres questions intéressant la vie de la communauté scolaire ( les transports scolaires, la garde des enfants en dehors des heures d'activité scolaire, les cantines, les activités préscolaires et postscolaires). Il doit se réunir au moins une fois par trimestre.

#### L'équipe éducative

Elle est composée de personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle s'organise généralement autour d'un projet éducatif. Elle comprend selon les cas : le directeur de l'école, le ( ou les ) maître(s) et les parents concernés, le psychologue et les rééducateurs du groupe d'aide psychopédagogique (G.A.P.P.), le médecin chargé de contrôle, l'infirmière scolaire et l'assistante de service social.

L'équipe éducative est réunie par le directeur chaque fois que la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige.

#### Vocabulaire thématique :

maîtrise *f* des apprentissages de base – овладение базовыми знаниями  
domaine *m* – область  
technologie *f* – технология  
éducation *f* civique – гражданское воспитание  
éducation *f* artistique – художественное обучение  
scolarité *f* obligatoire – обязательное обучение  
fournir une déclaration à – подать заявление  
transfert *m* du dossier – передача документов  
se charger de – брать на себя  
être à la charge de – быть на иждивении  
règlement *m* intérieur – правила внутреннего распорядка  
régir – руководить  
établir – устанавливать  
mentionner – касаться  
comporter – включать  
acquérir – получать  
informatique *f* – информатика  
redoublement *m* - второгодничество  
localité *f* distante – отдаленная местность  
pension *f* – пансион, плата за проживание и питание  
pensionnaire *m* – живущие на полном пансионе  
demi-pensionnaire *m* – ученик, обедающий в школе  
dossier d'admission – досье о поступлении  
externat *m* – экстернат

internat *m* – общежитие, интернат

être affecté – быть на учете

compléter l’inscription – дополнить запись, включить в список

cycle *m* préparatoire – подготовительный курс

cycle *m* élémentaire – начальный курс

cycle *m* moyen – средний курс

héberger – приютить, поместить у себя

priorité *f* – преимущество

hébergement (*m*) – предоставление приюта, помещение у себя

foyer *m* – общежитие

fixer les tarifs de pension – устанавливать / назначать плату за пансион

payer en trois fractions – оплачивать в три срока

acquitter les frais par mensualité – оплачивать ежемесячно

remise *f* de principe – скидка

pratique *f* courante de – навык

activités *f.pl.* d’éveil

dispenser – наделять

conjointement – совместно

axe *m* – направление

circonscription *f* – округ

communauté *f* scolaire – школьный коллектив

disposer de qch – располагать чем-л.

incomber à – возлагаться на, приходиться, лежать на чем-л.

dialoguer – вести диалог

affectés – занятые

présidence *f* – председательство

équipe *f* éducative – штат воспитателей

infirmière *f* – сиделка

### **Vocabulaire servant de formules de politesse :**

Comment vous portez-vous ?

Comment allez-vous ?

Vous êtes très aimable (gentil) !

Que c'est aimable (gentil) à vous (de votre part) !

Je suis désolé (-e) de vous déranger.

Ça ne fait rien.

Très volontiers !

Avec le plus grand plaisir.

Mille excuses !

En quoi puis-je vous être utile ?

Que puis-je faire pour vous ?

Je suis à votre disposition.

Je suis à votre service.

Je vous suis bien obligé.

J'en serai ravi.

Je vous remercie de tout mon coeur.

Heureux (-euse) de faire votre connaissance - Le plaisir est partagé.

Ce n'est pas grave.

Ce n'est rien.

C'est vraiment peu de choses.

### **Vocabulaire exprimant l'étonnement :**

Pas possible !

Tout de bon? – В самом деле?

En effet ?

Vous plaisantez ? Vous voulez rire ?

Cela me dépasse – Не могу в себя прийти.

C'est sérieux ?

En voilà une histoire

Qu'est-ce que vous me dites là ?

Qui aurait dit cela? Qui l'aurait cru ?

C'est incroyable, c'est impensable !

Ah, dites donc ! – Подумать только!

C'est formidable! – Потрясающе!

C'est à ne pas y croire – Просто не верится!

C'est bizarre (étrange) !

Ça, c'est trop fort ! Ça c'est le comble ! – Это уж слишком!

Ah oui, vraiment ? – Правда?

### **La négation et le refus :**

Puisqu'on vous dit que non – Ведь говорят Вам, что нет.

Vous perdez votre temps – Вы зря теряете время.

Vous vous trompez.

Vous plaisantez

Vous voulez rire

Ma foi non – Честно говоря, нет.

Loin de là – Далеко от этого.

Bien au contraire.

Je n'y tiens pas – Мне не хотелось бы.

N'insistez pas – Не настаивайте.

Pas trop – не особенно.

On ne le dirait pas.

N'y comptez pas.

Pas précisément – Не совсем так.

Ce n'est pas la peine – Не стоит.

Jamais de la vie.

Pour rien au monde.

Rien à faire.

Je n'y peux rien.

Il n'en est pas question – Об этом не может быть и речи.

### **L'encouragement et les conseils :**

Ça vaut le coup – Дело стоящее.

Il n'y a pas à hésiter – Раздумывать нечего.

Décidez-vous!

C'est à prendre ou à laisser – Решайте так или иначе.

Ce n'est pas si difficile que ça.

Je ne vous tiens pas quitte – Я вас не оставлю в покое.

Ce n'est pas sorcier – Не велика премудрость.

Prenez garde ! – Берегитесь!

### **Le soupçon, le reproche :**

C'est bien de vous, ça – Вы ведь в этом.

Vous vous moquez des gens – Вы смеетесь над людьми.

Où voulez-vous en venir ?

À qui la faute ?

C'est vite dit – Легко сказать.

On n'agit pas comme ça – Так не поступают.

Vous avez une idée de derrière la tête – Вы что-то не договариваете.

Qu'est-ce qui vous a pris ? – Что на Вас нашло?

Ça en dit long.

### ***Exercices :***

#### *I. Commentez les phrases suivantes :*

1. Les bourses concernent les élèves des écoles publiques ou privées qui doivent fréquenter un établissement situé dans une localité distante de plus de 3 km, soit comme pensionnaires, soit comme demi-pensionnaires. 2. La famille doit choisir pour son enfant soit l'externat, soit le régime de la demi-pension ou de l'internat. 3. Dès que la famille a connaissance du collège où l'enfant est affecté il faut prendre contact avec l'établissement pour compléter l'inscription. 4. La vie scolaire est régie par un règlement intérieur établi par le conseil d'école.

*II. Dites d'une autre manière :*

La formation élémentaire, se donner pour objectif, la maîtrise des apprentissages de base, assurer la formation, fournir une déclaration, se charger du transfert du dossier, mentionner les heures d'entrée et de sortie de l'école, la formation comporte 5 niveaux, les services d'études surveillées, le matériel scolaire, le pensionnaire, héberger.

*III. Traduisez en français :*

овладение базовыми знаниями; ставить своей целью; подавать заявление; посещать школу; по месту проживания; записываться в государственную (частную школу); правила внутреннего распорядка; установленные советом школы; овладеть знаниями; бесплатно пользоваться учебниками; гарантируется муниципалитетом; покупка школьных принадлежностей; оплачиваться родителями; заполнять досье о поступлении; отдавать преимущество; за отсутствием мест; назначать плату за пансион; оплачивать в 3 срока; оплачивать расходы ежемесячно; скидка на оплату пансиона.

*IV. Répondez aux questions d'après le texte № 1-2.*

1. Quels sont les objectifs de l'enseignement élémentaire ? 2. A qui s'adresse l'enseignement primaire ? 3. Est-ce que les familles ont le droit d'assurer elles-mêmes la formation élémentaire de leurs enfants ? 4. L'enseignement primaire est-il gratuit ou payant ? 5. Est-ce que les parents ont le droit de choisir eux-mêmes une école ou bien ils sont obligés d'inscrire l'enfant à l'établissement du quartier de résidence de la famille ? 6. Qui détermine le règlement intérieur de l'école ? 7. Combien de cycles comprend la formation élémentaire ? 8. Quels sont les buts de ces cycles ? 9. Est-ce qu'il y a une garderie à l'école primaire ? 10. Qui prend la décision de redoublement ? 11. Est-ce que les manuels et la fourniture nécessaires sont gratuits ou ils sont à la charge des parents ? 12. Qui a le droit à des allocations familiales ? 13. Comment est organisée l'admission des enfants au collège ? 14. A qui est donnée la priorité pour l'hébergement ? 15. Où est hébergé l'élève s'il n'y a pas de place dans un internat ? 16. Qui fixe les tarifs de pension ? 17. En quels termes doivent être payés les frais scolaires. 18. A qui est accordée une remise de principe sur les tarifs de pension ou de demi-pension.

*V. Reproduisez le contenu du texte № 1 sous la forme d'un récit d'un des enseignants français.*

*VI. Faites un dialogue entre le directeur et un parent dont l'enfant doit fréquenter cette école.*

*VII. Lisez le texte N 3, trouvez des informations complémentaires qu'il contient.*

*VIII. Répondez aux questions concernant l'enseignement primaire en Russie :*

- 1) L'enseignement primaire en Russie, aux enfants de quel âge est-il adressé ?
- 2) Combien d'années dure l'enseignement primaire ?
- 3) Les familles ont-elles le choix entre l'école publique et l'école privée ?
- 4) Est-ce que les parents peuvent assurer eux-mêmes cette formation ?
- 5) Comment se passe l'admission à l'école ?
- 6) Quelles matières apprend-on à l'école primaire ?
- 7) L'enseignement primaire est-il gratuit en Russie ?
- 8) Qu'est-ce qu'il y a à la charge des familles ?
- 9) Est-ce que les parents peuvent obtenir le secours du service social ?

*IX. Sujet à discuter : En quoi voyez vous les qualités et les défauts de l'enseignement primaire dans notre pays ?*

*X. Lisez le dialogue :*

– L'idée que les enfants entrent en classe une année plus tôt ne me semble pas raisonnable. A 6 ans ils sont encore trop petits.

– Voyons ! On prend en considération l'accélération physique et mentale des gosses.

– D'ailleurs, l'allongement de

– Идея, что дети будут поступать в школу на год раньше, не кажется мне разумной. В 6 лет они еще слишком малы.

– Ну что вы! Во внимание  
ется физическая и умственная  
акселерация малышей.

– К тому же увеличение срока

la scolarité de 10 à 11 ans

permettra de réduire la semaine  
до

scolaire de 6 à 5 jours.

– En même temps les professeurs pourront décharger et mieux répartir les programmes d'enseignement.

– C'est une question à discuter.

– Qui vivra, verra.

*XI. Sujet à discuter : La scolarité depuis 6 ans est-elle vraiment nécessaire et utile ? Justifiez votre avis.*

*XII. Refléchissez aux problèmes ci-dessous et dites ce que vous en pensez en employant des formules suivantes : à mon avis, quant à moi, en ce qui me concerne, pour ma part, selon moi, je trouve que, je crois que, je suis d'accord.*

1. Qu'est-ce que vous pensez du choix que les parents peuvent faire pour envoyer leurs enfants aux différents types d'école en France ?

2. Quelle école choisiriez-vous pour votre enfant ? Donnez vos raisons.

3. Est-ce que ce n'est pas mauvais pour la santé d'apprendre aux enfants à l'âge préscolaire la lecture, l'écriture, le calcul ? Quelle est votre opinion là-dessus ?

4. Vous trouvez que c'est bien d'avoir dans le pays beaucoup de réformes scolaires en peu de temps ?

5. La scolarité de 6 à 16 ans, c'est bien ou c'est mal ; qu'en pensez-vous ?

6. Selon vous c'est bien de faire apprendre aux élèves de l'école primaire une langue vivante ? Quelle langue choisiriez-vous pour votre propre enfant ? Justifiez votre opinion.

7. La réforme de l'école primaire propose de sortir du schéma traditionnel "un maître, une classe" et de travailler en équipe. Qu'est-ce que cela donne à votre avis ?

8. Est-ce que c'est nécessaire d'avoir à l'école des classes à effectif réduit prévues par la réforme, quel en est l'objectif ?

9. Etes-vous d'accord avec le programme du soutien des familles défavorisées en France ? Vous le trouvez suffisant ?

10. Quelle est votre opinion sur la formation des professeurs de tous les degrés d'enseignement au sein des mêmes instituts où ils ont 10 % de formation commune ? Quant à vous, il existe des problèmes communs à tous les niveaux de l'enseignement ?

*XIII. Faites des microdialogues portant sur l'enseignement en utilisant deux séries de formules de sens opposé :*

обучения с 10 до 11 лет позволит

сократить учебную неделю с 6

5 дней.

– В то же время учителя смогут разгрузить и лучше распределить программы обучения.

– Это спорный вопрос.

– Поживем – увидим.

- 1) c'est logique, c'est formidable, c'est naturel, c'est remarquable, c'est nécessaire, c'est normal, c'est dans l'ordre des choses ;
- 2) mais pas du tout, ma foi non, c'est scandaleux, vous n'avez pas raison, vous voulez rire, loin de là, il n'en est pas question.

*XIV. Vous êtes professeurs à l'école primaire et vous rapportez des informations sur la réforme à votre collègue qui n'est pas encore au courant de ce sujet. Utilisez dans le dialogue les formules exprimant la surprise.*

*XV. Composez un dialogue entre le père et le fils. Le père, professeur à l'école primaire, propose à son fils de choisir la même profession, le fils refuse. La tâche du père est de trouver le maximum d'arguments pour convaincre le fils, la tâche du fils est d'argumenter ses refus. Servez-vous des formules exprimant d'une part les conseils et l'encouragement, d'autre part la négation et le refus.*

*XVI. Préparez vos questions à un ami français que vous lui poseriez sur la réforme scolaire dans son pays.*

## Enseignement secondaire Le collège

*Texte № 1*

L'enseignement secondaire a deux cycles : le collège et le lycée.

Le collège assure aux élèves une formation générale basée sur des enseignements dans diverses disciplines y compris la technologie. Le collège s'adresse aux enfants ayant achevé leur scolarité élémentaire. C'est la première étape de l'enseignement secondaire. Il conduit aux études suivies ensuite au lycée d'enseignement générale et technologique ou au lycée professionnel.

La scolarité au collège dure 4 ans, de la 6-ème à la 3-ème. Au collège les livres sont prêtés par l'établissement. En ce qui concerne les cahiers et fournitures diverses il faut attendre que l'enfant ait eu ses premiers cours avec les professeurs pour acheter ce que ceux-ci demandent. L'enseignement dans les collèges est organisé en deux cycles de 2 ans chacun :

Le cycle d'observation comprend les classes de 6-ème et 5-ème. L'enseignement consolide et complète la formation primaire en donnant les premiers éléments de la formation secondaire. Il est commun à tous les élèves. Seul varie le choix de la 1-ère langue vivante.

Disciplines enseignées : français (4h.30), mathématiques (3h.), langue vivante étrangère (3h.), histoire-géographie-économie (2h.30), éducation civique (1h.), sciences physiques (1h.30), sciences et techniques biologiques et géologiques (1h.30), technologie (1h.) ou éducation manuelle et technique (2h.), éducation artistique (2h.), éducation physique et sportive (3h.).

Le cycle d'orientation comprend les classes de 4-ème et de 3-ème. En 4-ème et 3-ème les élèves continuent l'étude des disciplines déjà enseignées en 6-ème et 5-ème. Ils ont 1 heure de plus de mathématiques, 2 heures de physique et de chimie, et ils étudient une nouvelle matière appelée « option » : 2-ème langue vivante ou latin ou grec ou langue régionale (3h) ou 1-ère langue renforcée (2h.). Une seconde option peut-être choisie facultativement parmi les mêmes matières.

Selon le ministre de l'Éducation Nationale Fr.Bayrou la réforme du collège doit être centrée principalement sur la classe de 6-e parce qu'elle doit consolider les acquis de toutes les années antérieures et donner aux élèves les méthodes de travail indispensables à la poursuite de leur scolarité.

C'est pour cette raison qu'à cotés des 6-èmes ordinaires fonctionnent les 6-èmes expérimentales. Les élèves de ces classes reçoivent 25h d'enseignement par semaine et suivent obligatoirement 3h d'études dirigées - en tout 26h., 3h supplémentaires servent au travail en petit groupe ; 6h sont obligatoirement consacrées au français.

De cette façon, la 6-e expérimentale devient "le cycle d'observation et d'adaptation à l'enseignement secondaire". Les classes de 5-e et 4-e deviennent le cycle des approfondissements, la 3-e se transforme en cycle d'orientation. Les anciens programmes d'enseignement sont attentivement analysés avec le but d'établir "des objectifs de connaissances et de savoir-faire" pour chaque classe.

Pour les élèves en difficulté est prévu un dépistage précoce des lacunes pour former une classe de consolidation à effectif réduit (15-20 élèves) prise en charge par une équipe pédagogique volontaire. Ordinairement ces élèves entrent aux 3-ièmes classes préparatoires à l'apprentissage pour ensuite aller avec l'obtention du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), travailler en tant qu'ouvriers spécialisés (OS) à l'usine, à la chaîne. Ils peuvent aussi occuper des postes de petits employés non-qualifiés. La plupart parmi eux appartiennent aux couches de la population les plus pauvres. Les classes préparatoires à l'apprentissage sont liées directement aux entreprises où les élèves passent leur stage pendant 6 semaines.

Tous les élèves depuis le cycle d'orientation ont la possibilité de choisir entre les classes des études générales et les classes des études technologiques. Dans ces dernières à la différence des classes des études générales les élèves ont 7h. de technologie.

Dans certains collèges il y a des classes spécialisées de musique, de sport avec l'horaire spécialement adapté aux études dans ces classes. Cela permet aux enfants d'avoir une éducation musicale, sportive plus approfondie et bien variée.

Il existe aussi des classes bilingues : franco-anglaises, franco-allemandes où deux ou trois disciplines sont enseignées en ces langues vivantes. En fin de 5-e les élèves subissent une série d'examens : de français, de maths, d'histoire - géographie.

En 6-ème et 5-ème tous les élèves étudient une langue vivante étrangère (3h). En 4-ème et 3-ème, l'étude d'une 2-ème langue vivante ou d'une langue ancienne est possible à titre d'option. Les langues vivantes étrangères les plus couramment étudiées au collège sont : anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, le russe, l'arabe, le portugais. On peut étudier également une langue régionale : breton, occitan, basque, corse, catalan, langues régionales d'Alsace ou toute autre langue régionale demandée par un nombre suffisant de familles.

Naturellement un collège ne propose pas toutes les langues. Lorsque les parents demandent une langue non enseignée dans le collège qui devait accueillir normalement l'élève, ils peuvent obtenir une dérogation pour l'entrée dans un autre

établissement. Mais des groupes de parents peuvent demander à l'inspecteur d'académie, par pétition, l'ouverture d'une section de langue qui peut être accordée en fonction des demandes et des moyens disponibles.

A plusieurs reprises au cours de la scolarité des élèves, des décisions sont prises concernant la poursuite des études ou le choix des types d'enseignement. Les décisions résultent toujours d'une concentration entre l'établissement et les familles.

En fin de 6-ème, l'enfant est admis en 5-ème ou peut redoubler à la demande de la famille ou avec un accord. Les parents choisissent un type d'études entre :

- Le passage en 4-ème de collège
- Le redoublement
- La 4-ème technologique
- La 4-ème préparatoire de lycée professionnel
- La classe préprofessionnelle
- La classe préparatoire à l'apprentissage

En fin de 4-ème l'enfant passe en 3-ème, il peut redoubler.

Les élèves qui veulent travailler dans l'agriculture peuvent depuis la 5-e ou la

4-e classe entrer au lycée professionnel d'agriculture et au bout de 3 années d'études obtenir leur diplôme. En fin de 5-e les élèves subissent une série d'examens : de français, de maths, d'histoire - géographie.

En fin de 3-e l'orientation des élèves est décidée par les conseils de classe ou entrent le directeur du collège (le principal), les professeurs qui y enseignent, les délégués de parents d'élèves, les élèves délégués, le conseiller d'orientation, le conseiller pédagogique. Chaque élève a son plan individuel et son dossier où sont fixés tous ses progrès et qui sont attentivement analysés par le conseil de classe. Le conseil examine chaque cas et donne sa recommandation. Pour obtenir le diplôme national du brevet qui sanctionne la fin d'études au collège l'élève doit avoir la moyenne qui se compose des notes obtenues aux examens et de l'ensemble des matières notées pendant les études en 4-e et 3-e. On utilise le système de notation numérique de 0 à 20. La moyenne ne doit pas avoir moins de 10 points.

Les élèves quittent le collège. Ils peuvent faire un choix de types d'études :

- seconde de lycée des études généralles
- ou le lycée professionnel.

Les élèves trouvent dans leur district (la zone qui regroupe plusieurs secteurs scolaires) les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels.

### **Vocabulaire thématique :**

assurer - обеспечивать

formation *f* générale – общее образование

cycle *m* d'observation – наблюдательный курс

cycle *m* d'orientation – курс ориентации, выбора направления

option *f* – дополнительный предмет по избранному направлению

bulletin *m* trimestriel – табель

carnet *m* de notes et de correspondance – дневник

bénéficier de qch – извлекать пользу, использовать

obtenir une dérogation – добиваться расторжения договора

à plusieurs reprises – несколько раз

résulter de qch – происходить из

concentration *f* – сосредоточение, совместные усилия

redoubler – оставаться на второй год

admission *f* – поступление в учебное заведение

district *m* – округ, ведомство

y compris – включая

lycée *m* d'enseignement général – общеобразовательный лицей

lycée *m* d'enseignement professionnel – профессионально-технический лицей

### **Vocabulaire exprimant l'affirmation, le consentement :**

Sans aucun doute

Exact, c'est ça

Justement

Absolument

Parfaitement

C'est égal  
Cela m'est parfaitement égal  
Vous avez raison  
Certainement, bien sûr  
Ah oui, je vois ; ah oui, j'y suis  
En effet  
Je vous crois volontiers  
Je ne dis pas non  
Cela va de soi, cela va sans dire  
Je veux bien  
Je suis d'accord  
C'est entendu, d'accord  
Ça me va, ça m'arrangerait  
C'est ce que j'allais dire  
C'est à n'en pas douter  
Ça se pourrait

### *Exercices :*

#### *I. Commentez les phrases :*

1. Le collège s'adresse aux enfants ayant achevé leur scolarité élémentaire. 2. Le cycle d'observation comprend deux premiers niveaux. 3. Il est commun à tous les élèves. 4. A l'issue des classes de 3ème du collège ou de lycée professionnel, les études sont sanctionnées par le diplôme national du brevet. 5. En 4ème et 3ème l'étude d'une 2ème langue vivante ou d'une langue ancienne est possible et souhaitable à titre d'option. 6. En 5ème tous les élèves bénéficient d'une initiation au latin et au grec. 7. Lorsque les parents demandent une langue non enseignée dans le collège qui devait accueillir normalement l'élève, ils peuvent obtenir une dérogation pour l'entrée dans un autre établissement. 8. Mais des groupes de parents peuvent demander à l'inspection de l'académie par pétition l'ouverture d'une section de langue qui peut être accordée en fonction des demandes et des moyens disponibles. 9. Les décisions résultent toujours d'une concentration entre l'établissement et les familles.

#### *II. Dites d'une autre manière :*

assurer une formation générale, dans diverses disciplines, en ce qui concerne, obtenir des notes, les langues les plus couramment étudiées, à titre d'option, à plusieurs reprises, des voeux de la famille.

#### *III. Dites en français :*

общее образование, наблюдательный курс, курс ориентации, табель, школьные принадлежности, среднее образование, трудовое воспитание, художественное воспитание, дополнительный предмет, расписание занятий,

диалекты, вид обучения, оставаться на второй год, прием в общеобразовательный лицей, гражданское воспитание.

*IV. Traduisez les phrases :*

1. Коллеж обеспечивает общее образование на основе обучения различным предметам, включая технологию. 2. Это первый этап среднего образования.
3. Обучение в колледже длится 4 года. 4. Обучение в колледже включает два цикла: наблюдательный и ориентировочный. 5. Несколько раз в ходе обучения принимается решение относительно продолжения курса обучения и выбора типа обучения. 6. Такие решения принимаются в результате совместных усилий семьи и школы. 7. Прием в общеобразовательный или профессионально-технический лицей зависит от решения ориентационного совета и пожеланий семьи.

*V. Répondez aux questions :*

1. Quelles formations assure le collège ?
2. Combien d'années dure la scolarité au collège ?
3. Est-ce que les manuels et la fourniture nécessaire sont gratuits ou ils sont à la charge des parents ?
4. Comment est organisé l'enseignement dans les collèges ?
5. Qu'est-ce que c'est que le cycle d'observation ?
6. Quelles disciplines étudie-t-on au cours de ce cycle ?
7. Combien d'années comprend le cycle d'orientation ?
8. Est-ce qu'il y a des changements dans l'étude des disciplines en 4-ème et en 3-ème ?
9. Comment est sanctionnée la fin des études au collège ?
10. Parlez du système de notation dans les établissements scolaires en France ?
11. Comment les familles sont-elles informées des résultats et des appréciations obtenus dans le travail par leurs enfants ?
12. Quelles langues vivantes étrangères étudie-t-on le plus souvent au collège ?
13. Est-ce qu'on y enseigne des langues régionales ?
14. Est-ce que les parents peuvent choisir eux-mêmes le collège pour leurs enfants ?

15. En quelle classe passe-t-on à l'orientation professionnelle ?

16. Quel choix y a-t-il après la 5-ème ? Quel choix existe-t-il en fin de 3-ème ?

*VI. Confirmez les idées ci-dessous en employant les formules qui servent à exprimer l'affirmation, le consentement. Tâchez de bien développer ces idées.*

1) Ce n'est pas par hasard que la réforme du collège porte avant tout sur la classe de 6-e. Le proverbe dit : "Ce n'est que le premier pas qui coûte". Êtes-vous d'accord avec ce proverbe ?

2) Il est évident que les élèves qui choisissent une 2-e langue vivante comme option ont la chance, en l'étudiant, de découvrir un nouveau monde. Qu'en pensez-vous ?

3) Il est logique de consacrer 2 années d'études au collège (les classes de 5-e et de 4-e) aux approfondissements des connaissances et l'année finale (la 3-e) à l'orientation. Quel est votre point de vue là-dessus ?

4) Il est très important de prêter beaucoup d'attention au soutien des enfants en difficulté. Comment est-ce qu'on le fait au collège français ?

5) Il est nécessaire de donner aux enfants la possibilité de choisir entre différents types de classes pour éveiller et satisfaire leur intérêt. Est-ce que les élèves trouvent cette possibilité au collège ?

6) L'orientation est un moment décisif dans la vie des jeunes qui n'ont pas encore d'expérience. C'est pourquoi des spécialistes compétents doivent les aider à faire un choix juste. Comment est réalisée cette aide au collège ; la trouvez-vous satisfaisante ?

7) Le système numérique de notation de 0 à 20 rend le contrôle des connaissances et des savoir-faire très précis et nuancé. Quelle est votre opinion là-dessus ?

*VII. Sujets à développer :*

1. L'organisation de l'enseignement dans les collèges.

2. La participation des parents à la vie scolaire.

3. L'orientation professionnelle des élèves.

*VIII. Composez un dialogue entre un collégien et un élève de 8-ème au sujet de l'enseignement secondaire du premier cycle dans les deux pays. Tâchez de trouver les traits essentiels qui différencient les deux systèmes d'enseignement.*

*IX. Engagez une discussion sur le sujet : **Quel système d'enseignement vous plaît-il davantage et pourquoi.***

## **Les conseils**

*Texte № 2*

Le conseil des maîtres est formé par le directeur et par les maîtres d'école. Il est présidé par le directeur. Il donne son avis sur l'organisation et tous les problèmes concernant la vie de l'école.

Dans chaque école maternelle ou élémentaire des parents sont élus pour siéger au conseil d'école. Le nombre des parents est égal à celui des classes. Ils sont élus au conseil d'école pour la durée de l'année scolaire.

Le conseil d'école est présidé par le directeur. Il est composé du conseil des maîtres, du maire, des représentants des parents d'élèves, du délégué départemental. Le conseil vote le règlement intérieur de l'école. Il donne son avis sur le fonctionnement de l'école et de la communauté scolaire. Il se réunit une fois par trimestre.

Le conseil des professeurs comprend les professeurs d'une même classe et se réunit à la fin de chaque trimestre sous la présidence du chef d'établissement. Il évalue les résultats scolaires obtenus par les élèves, élabore des propositions d'orientation, de redoublement pour chaque élève. Les propositions faites par le conseil des professeurs sont examinées par le conseil de classe et communiquées à la famille.

Le conseil de classe. Ce sont les professeurs de la classe, les délégués des élèves et ceux des parents d'élèves, le conseiller d'éducation, le conseiller d'orientation. Il est présidé par le chef d'établissement. Le conseil de classe examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe. Il examine le comportement de chaque élève pour le guider dans son travail et ses choix d'études, examine les propositions d'orientation ou de redoublement élaborées par le conseil des professeurs. Il se réunit à la fin de chaque trimestre.

Le conseil d'administration. C'est l'organe de délibération et de décision des collèges et des lycées. Il se réunit une fois par trimestre. Il donne son avis au chef d'établissement sur le fonctionnement pédagogique et sur toutes les questions intéressant la vie de l'établissement. Il vote le règlement intérieur qui définit en particulier les droits et les devoirs de chacun, il adopte le budget. Il se compose dans les lycées et collèges de 30 membres : le chef d'établissement, son adjoint, le gestionnaire de l'établissement, le conseiller principal d'éducation, un représentant du département, un représentant de la région, 3 représentants de la commune, une personnalité qualifiée, 10 représentants élus du personnel de l'établissement, 10 représentants des parents et des élèves (3 dans le collège, 5 pour le lycée).

Le conseil de discipline se prononce sur une proposition d'exclusion définitive d'un élève présentée par le chef d'établissement. Ce conseil comprend : le chef d'établissement, un membre d'administration, deux enseignants, deux parents, deux personnalités locales.

Sont appelés à participer aux délibérations à titre consultatif : 2 professeurs de classe, 2 élèves de classe, le conseiller d'éducation. L'élève et sa famille sont convoqués et sont assistés à leur demande, du défenseur de leur choix.

(Guide de scolarité)

## **Vocabulaire :**

conseil *m* des maîtres – педсовет

donner son avis sur qch – высказывать свое мнение  
сиéger à – заседать в  
évaluer les résultats – оценивать результаты  
communiquer à qn – сообщать кому-л., доводить до сведения  
conseiller *m* d'éducation -  
conseiller *m* d'orientation -  
délibération *f* - совещание  
voter le règlement intérieur – утверждать правила внутреннего распорядка  
adopter le budget – принимать бюджет  
gestionnaire *m* – руководитель  
adjoint *m* – заместитель  
exclusion *f* – исключение  
à titre consultatif – в качестве консультанта  
convoquer – вызывать  
solliciter une aide de l'action sanitaire et sociale – добиваться помощи в отделе медицинского и социального обеспечения

### **Exercices :**

*I. Dites en français* : проблемы, касающиеся жизни школы; заседать в школьном совете; избирать на срок ...; собираться один раз в четверть; оценивать результаты; вырабатывать предложения по ориентации; второгодничество; рассматривать педагогические вопросы; поведение ученика; высказывать мнение о ...; определять права и обязанности; руководитель учебного заведения; предложения об окончательном исключении ученика; представители местной администрации; вызывать в качестве консультанта; по просьбе родителей.

*II. Remplacez les points par des prépositions qui conviennent s'il le faut :*

1. Il est présidé ... le directeur.
2. Le nombre ... parents est égal ... celui des classes.
3. Il donne son avis ... le fonctionnement ... l'école et ... la communauté scolaire.
4. Le conseil des professeurs se réunit ... la fin de chaque trimestre ... la présidence du chef d'établissement.

*III. Répondez aux questions d'après le texte :*

1. Quels conseils existent-ils à l'école française ?
2. De qui se compose le conseil des maîtres et quelles sont ses fonctions ?
3. Qu'est-ce que c'est que le conseil d'école ?
4. Les parents participent-ils au conseil d'école ?
5. En quoi consiste le rôle du conseil des professeurs ?
6. De qui se compose le conseil de classe ?
7. Quelles questions examine-t-il ?
8. Quel est le rôle du conseil d'administration dans la vie de l'école ?
9. Qui comprend le conseil de discipline et dans quel but est-il créé ?
10. Qui peut obtenir une bourse ?

*IV. Reproduisez le texte en forme de dialogue.*

*V. Parlez de l'organisation administrative des établissements scolaires de notre pays en donnants des reponses bien détaillées aux questions ci-dessous :*

1. Quels conseils existent-ils à l'école de notre pays ?
2. Quelles sont leurs fonctions ?
3. Quel rôle jouent les parents dans la vie de l'école ?

*VI. Engagez une discussion sur le sujet : Quel système administratif examiné ci-dessus est mieux adapté aux besoins de la vie scolaire.*

*Textes supplémentaires*

## **Les manuels scolaires**

### Qui conçoit et fabrique les manuels?

Si les programmes sont nationaux, les éditeurs ont toute liberté pour les traduire sous forme de manuels. Le ministère de l'éducation nationale a toutefois des relations régulières avec le syndicat national des éditeurs scolaires. Il informe les éditeurs des changements de programmes, qui réglementairement doivent être publiés 14 mois avant leur mise en application afin de laisser aux éditeurs un temps suffisant pour concevoir et fabriquer les livres. Des rencontres informelles sont parfois organisées entre les éditeurs et les responsables de la conception des programmes, afin d'expliquer les objectifs et les finalités des programmes.

### Qui finance les manuels ?

Le financement des manuels est différent pour chaque degré d'enseignement.

**A l'école**, il échoit par tradition aux communes ; il s'inscrit dans le budget global des fournitures scolaires.

**Au collège**, il est pris en charge par l'Etat ; et les manuels scolaires sont prêtés à tous les élèves.

**Au lycée**, il revient en théorie aux familles, qui souvent l'assuraient au travers d'associations de parents ou de bourses aux livres, mais, depuis quelques années, la plupart des régions prennent progressivement en charge tout ou partie du financement.

Les manuels sont donc gratuits pour les familles à l'école et au collège et le sont partiellement ou totalement au lycée.

## Qui choisit les manuels ?

Depuis Jules Ferry, le choix des manuels est confié aux enseignants comme un symbole de leur liberté pédagogique.

**A l'école**, le professeur des écoles choisit le manuel pour sa classe.

**Au collège et au lycée**, ce choix s'effectue lors de conseils d'enseignement : les enseignants d'une même discipline se réunissent pour décider du manuel qui sera utilisé par niveau de classe. Pour procéder à ce choix, ils ont toute liberté car il n'existe en France aucun organe officiel d'habilitation des manuels.

## Evaluation et conseil de classe

Au collège comme au lycée, l'évaluation est continue et porte sur des travaux faits en classe ou à la maison. A la fin de chaque trimestre, a lieu le conseil de classe. Présidé par le chef d'établissement, il comprend tous les enseignants de la classe, deux représentants des parents d'élèves, les deux élèves délégués, le conseiller principal d'éducation, le conseiller d'orientation-psychologue. Le professeur principal a pour tâche, avant la réunion du conseil de classe, de coordonner les observations des enseignants de la classe et d'être l'interlocuteur privilégié des familles en ce qui concerne le travail et les difficultés des élèves de la classe. Le rôle du conseil de classe est de faire officiellement le point sur les résultats de l'élève et de donner à sa famille une première information sur les perspectives d'orientation et les possibilités de passage de l'élève en classe supérieure. Au troisième trimestre, le conseil de classe formule un avis à propos de ce passage. Si la famille de l'élève est en désaccord avec cet avis, elle peut rencontrer le chef d'établissement qui, en dernier ressort, décide de l'orientation de l'élève. Les familles peuvent faire appel de la décision du chef d'établissement auprès des autorités académiques.

## Aide aux élèves et accompagnement scolaire

Au collège, des dispositifs d'aide et d'accompagnement pendant le temps scolaire existent. A cette fin, des heures hebdomadaires sont inscrites à l'emploi du temps des élèves.

**En sixième**, deux heures sont affectées à **l'aide aux élèves et à l'accompagnement de leur travail personnel**. Encadrés par un professeur, les élèves reçoivent, selon leurs besoins, des conseils pour organiser leur travail (accompagnement) ou, en cas de difficultés, une aide individualisée. Ce dispositif revêt des modalités pratiques différentes d'un établissement à l'autre, en fonction du contexte local.

**Au cycle central** (cinquième, quatrième), les actions mises en œuvres en sixième sont reconduites en cas de nécessité. Les deux heures dévolues aux

itinéraires de découverte (IDD) peuvent être utilisées pour une aide individualisée dans certaines situations et pour des élèves en difficulté. Ces dispositions sont éventuellement complétées par l'heure non affectée dont disposent tous les établissements.

Le programme personnalisé de réussite éducative, expérimenté en 2005, est destiné à fédérer, sur chacun des niveaux, à l'école comme au collège, les dispositifs d'aide existants. Il est progressivement généralisé à partir de 2006.

### L'équipe éducative au collège et au lycée

L'équipe éducative est composée du personnel d'encadrement, des enseignants, du personnel d'éducation.

#### *Le personnel d'encadrement*

Le personnel d'encadrement des collèges et des lycées regroupe :

- **le chef d'établissement** (principal pour un collège, proviseur pour un lycée) : il dirige l'établissement et conduit la politique pédagogique et éducative de celui-ci ;
- **son adjoint** (le principal adjoint ou le proviseur adjoint) ;
- **le responsable de la gestion** et de la comptabilité : il est responsable du fonctionnement matériel et de l'entretien de l'établissement ainsi que de l'organisation de la demi-pension ;
- dans les lycées, **le chef de travaux**, chargé de coordonner le travail pédagogique des professeurs des disciplines techniques.

### La nouvelle troisième et le diplôme national du brevet

La nouvelle classe de troisième est mise en place à compter de la rentrée 2005. Au tronc commun obligatoire de disciplines s'ajoute désormais une option de « découverte professionnelle » : il s'agit d'un enseignement destiné à faire connaître aux élèves le monde du travail, les métiers, l'environnement économique et social, les filières et ses formations technologiques et professionnelles. Ainsi, les élèves peuvent mieux appréhender leurs perspectives d'orientation et acquérir une culture qui leur sera utile dans leur vie active. Par ailleurs, un stage d'observation en milieu professionnel d'une semaine est prévu pour tous les élèves de troisième.

**Le diplôme national du brevet** valide la formation acquise à l'issue du collège. Il atteste la maîtrise des connaissances et des compétences indispensables. Son obtention dépend des résultats obtenus par l'élève, d'une part à un examen

constitué de trois épreuves écrites nationales (français, mathématique, histoire-géographie-éducation civique), d'autre part au contrôle en cours de formation pour toutes les matières.

En 2006, deux nouveautés sont mises en place :

- des mentions sont introduites à partir des notes 12, 14 et 16 et une bourse au mérite est attribuée aux élèves recueillant une mention bien (entre 14 et 16) ou très bien (16 et plus) ;
- l'option facultative de découverte professionnelle 3 heures est prise en compte au même titre que les autres options, et le module de découverte professionnelle 6 heures fait l'objet d'une évaluation en contrôle continu.

Un nouveau brevet est mis en place 2007.

### La délivrance des diplômes

L'Etat possède le privilège de la « collation des grades » : c'est à lui que revient le droit de délivrer les diplômes officiellement reconnus. Ces diplômes sont notamment :

- le diplôme national du brevet (DNB) ;
- le brevet d'études professionnelles (BEP) et le certificat d'aptitude professionnelle (CAP),
- le baccalauréat.

### Organisation des enseignements dans le collège

**En sixième** les enseignements obligatoires sont :

- français (4h 30 ou 5h)
- mathématiques (4h)
- langue vivante étrangère (4h)
- histoire-géographie-éducation civique (3h)
- sciences et techniques (sciences de la vie et de la terre, technologie) (2h ou 3h)
- enseignements artistiques (arts plastiques, éducation musicale) (2h)
- éducation physique et sportive (4h)
- 10 heures annuelles de vie de classe

**En cinquième** s'ajoutent :

- la physique et la chimie (1h 30)

- le latin facultatif (2h, puis 3H en quatrième)

**En quatrième** s'ajoutent en outre :

- une deuxième langue vivante (3h)
- une langue régionale facultative (3h)

**En troisième** les enseignements obligatoires sont :

- français (4h30)
- mathématiques (4h)
- langue vivante étrangère (3h)
- histoire-géographie-éducation civique (3h30)
- sciences de la vie et de la terre (1h 30)
- physique-chimie (2h)
- technologie (2h)

### **Les jeunes**

D'habitude un enfant a le même genre de métier que son père ; si son père est ouvrier, il sera, probablement ouvrier, lui aussi, si son père est agriculteur .... Un enfant d'ouvrier ou de paysan peut bien sûr devenir cadre professionnel, mais c'est plus rare.

Quelles sont les professions qui les attirent le plus ? Les secteurs de la vie économique qui offrent des salaires élevés sont naturellement très attirants pour les jeunes, c'est le cas des industries mécaniques, de l'informatique, des constructions électroniques, de l'administration publique. Mais l'entrée de ces professions est réservée aux jeunes ayant une formation professionnelle satisfaisante. Pourtant une étude faite auprès 80000 jeunes ouvriers de 18 à 25 ans montre que plus de 60% d'entre eux n'avaient aucun diplôme professionnel. Les jeunes travailleurs qui ne possèdent pas de diplôme professionnel ont le droit pendant les deux premières années de travail dans l'entreprise de prendre un « congé de formation » dans la limite de 100 heures par an. D'autres jeunes travailleurs veulent immédiatement améliorer leurs revenus et font des heures supplémentaires ; ainsi 38 % des jeunes salariés travaillent entre 45 et 50 heures et 21 % plus de 50 heures par semaine. Les salaires des jeunes sont moins élevés que ceux de leurs aînés et les salaires des filles sont en général plus bas que ceux des garçons. Les jeunes gens qui n'ont pas encore abordé la vie professionnelle sont presque toujours à la charge de leurs parents.

Les jeunes qui n'ont pas de formation professionnelle sont amenés à choisir les branches où l'on n'exige pas au départ des qualifications très poussées, comme l'habillement, la construction, les industries alimentaires ou le commerce de détail etc. Pourtant il n'est pas facile de trouver un travail en France. Chaque année un demi-million de Français de 16 à 24 ans arrivent sur le marché du travail. Beaucoup ne trouvent pas d'emploi et sont en chômage. Certains le restent

longtemps. Quand il y a une crise, ce sont les jeunes, qui se trouvent au plus vite au chômage. 40 % des jeunes gens sans travail ont moins de 25 ans.

Beaucoup d'élèves de grandes classes travaillent pendant les vacances d'été. On travaille pour avoir un peu d'argent de poche, pour voyager ensuite. Des organisations spéciales aident les jeunes à trouver du travail. Par exemples : C.N.J.A. (centre national des jeunes agriculteurs) organise « l'opération vendanges ». Dix mille jeunes partent ainsi chaque année faire les vendanges en Alsace, dans le Beaujolais, le Bordelais, en Provence. Le travail est dur mais on s'amuse bien. Quand, on ne cueille pas le raisin, on peut cueillir d'autres fruits ou légumes, ou encore faire la moisson. Ceux qui n'ont pas pu aller au grand air trouvent parfois du travail dans un grand magasin (comme vendeur), dans les hôpitaux, ou encore conduisent une voiture comme chauffeur, dans une agence de tourisme, s'occupent d'enfants dans des colonies de vacances, etc. Avec l'argent qu'ils gagnent ils pourront, le mois suivant, voyager en France ou à l'étranger. Des voyages en avion à prix spéciaux sont organisés pour les jeunes. Beaucoup partent en auto-stop et c'est l'aventure, le plaisir de rencontrer des gens nouveaux, d'aller un peu au hasard, de dormir dehors ou chez des amis connus ou inconnus.

---//---

Travailler pendant les vacances, c'est le rêve de beaucoup de jeunes qui vont encore en classe. C'est pour eux l'occasion de gagner l'argent de poche.

C'est surtout, peut-être, la possibilité de vivre un peu comme les adultes loin de la famille et de la classe. Jean Marc nous dit ce qu'il a fait pendant les dernières vacances.

Je m'appelle Jean-Marc. J'ai dix-sept ans et je suis élève de terminal. J'habite une ville de Bretagne où je vis avec mes parents et mes deux frères et soeurs.

- Pourquoi as-tu eu envie de travailler?

- D'abord, parce que je voulais gagner de l'argent pour acheter une moto. Et mes parents ne pouvaient pas beaucoup m'aider. Un de mes copains avait travaillé l'an passé et avait été content. Alors à mon tour, j'ai voulu essayer.

- Est-ce que cela a été difficile de trouver du travail?

- Oui, assez, parce que je voulais rester dans la région. A Rennes ou à Brest, j'aurais pu trouver plus facilement du travail. La ville où j'habite n'est pas très grande et j'ai cherché pendant longtemps. Je suis allé dans les magasins, à la mairie ... Mais ici on me trouvait trop jeune; là, je ne savais pas assez de choses .... Enfin, j'ai fini par trouver: vendeur de légumes dans les marchés.

- Qu'est-ce qu'il faut faire?

- D'abord se lever très tôt. Et certains jours, quand on est en vacances, c'est un peu dur! La journée commence vers cinq et demie: il y a le camion à charger; on ne peut pas le faire la veille car les légumes s'abîmeraient dans le camion. A six heures, on part pour le marché qui a lieu chaque jour dans une ville ou un quartier différent. Dès l'arrivée, il faut décharger le camion et mettre tous les légumes en place, afficher les prix. Nous avons à peine fini que les premiers clients commencent à arriver.

- Est-ce que c'est difficile?

- Non, pas trop. Mais il faut savoir peser sans se tromper, calculer les prix des légumes, puis le prix total sans faire d'erreur. Sinon, les clients (ou le patron !) ne sont pas contents

Au début, les autres employés se moquaient de moi parce que je n'allais pas aussi vite qu'eux. C'est assez fatigant aussi. Mon patron vendait de bons légumes, pas trop chers. Il avait beaucoup de clients et je n'avais pas une minute de repos. C'est long, une matinée, debout ! Heureusement, chaque jour, vers 10 heures, on me permettait d'aller boire un café et manger un croissant.

- Et les clients étaient-ils gentils avec toi?

- Oui, enfin ... c'est comme partout. Il y a des gens qui sont toujours contents et polis; ceux-là, je faisais tout mon possible pour bien les servir. J'ajoutais quelques brins de persil ... et je faisait un sourire ! Et puis il faut faire venir les acheteurs. J'ai appris : « Par ici, madame, nous avons les plus belles tomates du marché ! Goûtez nos cerises, elles sont délicieuses ! Qui veut du haricot, du bon haricot sans fil ? »

- Quand finit la journée?

- Pas avant quatre heures et demie. Après le marché, il faut ranger les légumes qui n'ont pas été vendus, déjeuner, faire les comptes, décharger les légumes dans l'entrepôt. Ça ne laisse beaucoup de temps pour aller retrouver les copains. Mais cela vaut quand même la peine. Pendant deux mois, j'ai vécu comme un adulte. On m'appelait: « S'il vous plaît, monsieur, je voudrais un kilo de carottes et de salades. Monsieur, monsieur, c'est à moi maintenant ». Cela fait drôle de s'entendre appeler « monsieur » quand on est encore au lycée. Il y a aussi des jeunes que j'ai rencontrés au marché et que j'ai revus par la suite.

- Et la moto?

- Pour la payer, il faut que je travaille quinze jours de plus ! Ça, je ne l'avais pas prévu. Mais quelles vacances ! Mon premier travail, mon premier argent.

## ***Dialogues***

### I. Rencontre fortuite d'un vieux professeur avec son ancien élève:

P. Je suis ravi de vous voir, monsieur le professeur ! Quel heureux hasard !

N. : Le plaisir est partagé, Paul. Vous voyez, je me rappelle même votre prénom.

P. : En effet, et j'en suis très touché. Comment faites-vous pour vous rappeler tous les cancres qui vous ont, sans doute, porté sur les nerfs ?

N. : Oh, vous exagérez. D'abord, j'aime beaucoup les enfants et ils ne m'impatientent guère. En plus, vous n'avez jamais été un cancre. Parfois, vous avez été un peu paresseux comme tous les garçons de votre âge. C'est normal. Que faites-vous maintenant ? Avez-vous une famille ?

P. : Oui, monsieur. Il y a un an que je suis marié. Ma femme est médecin comme moi, nous travaillons dans le même hôpital.

N. : Bon, je suis très heureux pour vous.

P. : Et vous, monsieur le professeur, comment allez-vous ? Etes-vous en bonne santé ?

N. : Je me porte à merveille ; ma femme aussi. Savez-vous que malgré mon grand âge je n'ai pas encore pris la retraite !

P. : Vous faites bien ! Vous êtes de ceux dont le travail est toujours extrêmement précieux.

N. : Merci, c'est très gentil à vous de le dire. Venez me voir un jour, votre femme et vous, j'en serai très content.

P. : Ce sera une grande joie pour moi, certes. Je ne manquerai pas de profiter, monsieur, de votre cordiale invitation. Et votre adresse ?

N. : Elle est toujours la même. Je ne sors pas le soir, si bien que vous ne risquez pas de trouver visage de bois. Bonsoir, Paul, bonne chance, mes hommages à votre femme.

P. : Merci, monsieur, de votre côté, rappelez-moi au bon souvenir de madame votre épouse.

### II. Un étudiant a été recalé à l'examen

S. : Tu sais, Pierre n'a pas été reçu à son examen de littérature.

P. : Tiens, je ne l'aurais pas cru. Que s'est-il passé?

S. : A l'écrit il a fait beaucoup de fautes dans sa composition.

P. : Jamais je n'aurais imaginé une chose pareille. Je croyais toujours que c'était un garçon très sérieux.

S. : Oui, d'accord, mais ces derniers temps il a très mal travaillé.

P. : Cela me dépasse. Mais qu'est-ce qui lui est arrivé? Pourquoi ce brusque changement de conduite?

S. : Il s'est trop adonné à un cercle d'art dramatique.

P. : C'est bizarre ce que vous dites là.

S. : C'est pourtant bien vrai. Il ne suivait pas les travaux pratiques dans les laboratoires et même il n'assistait pas aux cours.

P. : Ça, c'est trop fort ! Continue-t-il toujours à consacrer tout son temps à ce cercle?

S. : J'ai l'impression qu'il est devenu plus raisonnable. Cet échec lui a servi de leçon.

P. : Tant mieux. C'est dans l'ordre des choses.

### III. Un écolier négligeant

P. : Quelle note as-tu reçue à l'examen, Cyrille?

C. : J'ai reçu un cinq; c'était un coup de veine. J'ai tiré le seul billet que j'avais bien appris.

P. : Il n'y a pas de quoi se vanter. Je ne sais que trop ton insouciance.

C. : La belle affaire ! Si j'avais échoué, j'aurais repassé l'examen en automne.

P. : Tu n'y pense pas ! Ça t'aurait gâté toutes les vacances parce que tu aurais dû travailler.

C. : Travailler pendant les grandes vacances ! Ça ne s'est jamais vu !

P. : Si tu ne te foules pas la rate pendant l'année scolaire il faut bien que tu pioches en été.

C. : Remarque que jusqu'à présent je n'ai jamais redoublé.

P. : Je ne sais vraiment pas comment tu te tires d'affaire.

C. : C'est le hasard qui me vient en aide.

P. : Ton attitude est impardonnable, tu te moques des gens tout bonnement. Pendant que j'y pense, le directeur t'a-t-il fait appeler?

C. : Oui, il m'a dit que je devais changer de conduite, que les plus grandes capacités n'aboutissaient à rien si l'on ne se donne pas de peine.

P. : C'est ce que je te répète à tout bout de champ.

C. : Si bien que ça finit par devenir une vieille rengaine.

P. : Quel insolent par dessus le marché !

#### IV. Conversation entre deux étudiants

P. : Voudrais-tu savoir à quoi j'ai passé la soirée d'hier?

S. : Je n'en ai aucune idée. Ah, si sûrement, je parie que tu as pioché à la bibliothèque.

P. : Tu n'y es pas.

S. : Pourtant tu y es toujours fourré. Tout le monde sait que tu es un bûcheur comme il n'y en a pas.

P. : Eh bien, vois-tu, j'ai participé à un cercle de danses folkloriques au Palais de la Culture.

S. : Pas possible.

P. : C'est pourtant bien vrai. On prétend même que je ferai un excellent danseur.

S. : On ne le dirait pas, franchement.

P. : Il faut que tu viennes me joindre à notre compagnie.

S. : Je n'y tiens pas, tu sais. Il paraît que la grâce et l'agilité m'ont toujours fait défaut.

P. : Alors, tu n'as aucune envie de participer à l'activité des artistes amateurs?

S. : Aucune. Si tu crois que je n'ai que ça à faire.

P. : Tant pis pour toi, dans ce cas-là.

### **Le lycée d'enseignement général et technologique (LEGT)**

Le lycée dispense une formation générale et technologique pour favoriser la poursuite d'études supérieures et, plus rarement, pour permettre l'entrée dans la vie active. Il s'adresse aux élèves ayant achevé leur scolarité au collège ou au lycée professionnel. Le LEGT s'étend sur 3 ans de la seconde à la terminale. La fin des études est sanctionnée par un bac d'enseignement général ou technologique, ou par un brevet de technicien. L'enseignement est gratuit. Cependant comme partout des manuels scolaires, fournitures sont à la charge des familles. Les études au lycée préparent selon leur orientation :

- Le bac de l'enseignement du second degré qui permet la poursuite d'études supérieures littéraires, scientifiques, juridiques, économiques, techniques etc. A l'université et dans des écoles de niveau de qualification élevée.
- Le bac de technicien, qui permet d'entrer dans la vie professionnelle et de poursuivre des études supérieures.
- Le brevet de technicien supérieur.

Après le collège les élèves qui entrent au lycée ont le choix entre 2 types de seconde :

- La seconde de détermination, qui leur permet de mûrir leur projet d'orientation pendant une année.
- Les secondes spécifiques, qui préparent à des diplômes précis dès la classe de seconde.

### **Les trois voies du lycée**

La voie générale prépare à la poursuite d'étude supérieures longues. Elle conduit en trois ans (classes de seconde, première et terminale) au baccalauréat général ;

La voie technologique prépare essentiellement à des études supérieures courtes. Elle conduit également en trois ans au baccalauréat technologique. Elle associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble ;

La voie professionnelle débouche principalement sur la vie active. Elle conduit en deux ans au certificat d'aptitude professionnelle ou au brevet d'études professionnelles, puis, après deux années supplémentaires, au baccalauréat professionnel qui sanctionne une formation concrète débouchant sur un métier.

Un lycée peut préparer aux diplômes d'une seule voie ou de plusieurs voies. Selon les diplômes préparés, il s'appelle lycée d'enseignement général et technologique ou lycée professionnel.

## LES TROIS VOIES DU LYCEE

	Cycle de détermination	Cycle terminal	
Voie générale /voie technologique	Seconde générale et technologique (choix d'options)	Première générale (choix de la série)	Terminale générale (bac général)
		Première technologique (choix de la série)	Terminal technologique (bac technologique)
		Première d'adaptation	
Voie professionnelle	Seconde professionnelle et terminale BEP (choix du secteur d'activité professionnelle)	Première baccalauréat professionnel (choix de la spécialité)	Terminale baccalauréat professionnel
		Vie active (éventuellement précédée d'une complémentaire d'initiative locale)	

### Les diverses formations au baccalauréat

Le baccalauréat a une double fonction car non seulement il sanctionne les études secondaires, mais, premier grade universitaire, il donne accès à l'enseignement supérieur. C'est un examen national, en ce que, partout régi par la même organisation et accordant à tous les mêmes droits, il garantit l'égalité républicaine. Il est composé d'épreuves finales anonymes, qui portent sur toutes les disciplines enseignées.

Conformément aux trois voies distinctes du lycée, il existe trois baccalauréat : le baccalauréat général, le baccalauréat technologique et le baccalauréat professionnel. La formation au baccalauréat, qu'il soit général, technologique ou professionnel ; s'étend sur deux années, celles de première et de terminale.

#### *Le baccalauréat général*

La formation au baccalauréat général comporte trois séries :

- la série scientifique (S) implique des capacités d'abstraction, de

rigueur, de raisonnement et le goût de l'expérimentation. Son objectif est de développer une réelle culture scientifique fondée sur des connaissances et une approche expérimental des sciences ;

- la série littéraire (L) implique un esprit d'analyse et de synthèse ainsi qu'un goût affirmé pour la littérature, la philosophie, les langues, l'histoire et la géographie, les arts. Son objectif est d'approfondir une culture littéraire fondée sur l'analyse, la mise en perspective d'une oeuvre et l'argumentation. La découverte de la philosophie permet une réflexion critique sur des notions abstraites ;

- la série économique et sociale (ES) implique une attention particulière à l'environnement socio-économique et à l'actualité ainsi qu'un goût affirmé pour l'histoire, la géographie, les mathématiques. Son objectif est d'approfondir une culture économique, de comprendre et d'analyser les faits sociaux.

#### *Le baccalauréat technologique*

La formation au baccalauréat technologique alterne enseignement général et enseignement technologique avec des travaux pratiques en laboratoire. Quelle que soit la spécialité choisie, les matières générales, notamment scientifiques, ont une grande importance. Il existe huit baccalauréats technologiques :

- sciences et technologies de la gestion (STG) ;
- sciences et technologies industrielles (STI) ;
- sciences et technologies de laboratoire (STL) ;
- sciences et techniques médico-sociales (SMS) ;
- sciences et technologies du produits agroalimentaire (STPA) ;
- sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement (STAE) ;
- technique de la musique et de la danse (TDM) ;
- hôtellerie.

#### *Le baccalauréat professionnel*

La formation au baccalauréat professionnel repose sur un enseignement concret basé sur la maîtrise de techniques professionnelles (travaux pratiques en atelier ou en classe, stages en entreprise). Le caractère professionnel de la formation reste très largement affirmé avec, en moyenne, 18 semaines de périodes de formation en entreprise réparties en première et en terminale, expérience qui doit aider le futur bachelier à devenir rapidement opérationnel sur le marché du travail. La formation ne néglige pas pourtant l'enseignement général : les élèves bénéficient de cours de français, de mathématiques, d'histoire-géographie, d'une langue vivante, d'éducation physique et sportive, d'éducation artistique, d'éducation civique, juridique et sociale, etc.

Le baccalauréat professionnel comporte environ 60 spécialités.

### **La classe de seconde générale et technologique**

Dans les lycées d'enseignement général et technologique, la classe de seconde est une classe dite « de détermination » : sa vocation est de permettre aux élèves de tester leurs goûts et leurs aptitudes en vue de l'orientation vers une série de première déterminée, conduisant à un baccalauréat général ou à un baccalauréat technologique.

Elle comporte 27 à 28 heures de cours en moyenne. L'élève y suit, en plus des enseignements communs à tous, deux enseignements dits « de détermination » obligatoires au choix. Le choix de ces enseignements de détermination (langues vivantes ou anciennes, enseignements technologiques, enseignements artistiques, éducation physique et sportive) permet aux élèves de préparer leur projet d'orientation vers un baccalauréat déterminé. C'est en fin de seconde que l'élève choisit la série du baccalauréat qu'il préparera.

### **Vocabulaire :**

dispenser – наделять

favoriser – содействовать

option *f* – дополнительный предмет, согласно профориентации

langue *f* régionale – диалект

détermination *f* – определение, решение

mûrir – обстоятельно обдумывать, вынашивать

### ***Exercices :***

#### *I. Lisez et traduisez le texte.*

II. Trouvez dans le texte ci-dessus les équivalents des mots et des expressions suivants : давать общее образование, содействовать продолжению учебы, включение в трудовую деятельность, последний год обучения, готовить согласно ориентации, уровень квалификации, вынашивать план, готовить к диплому.

#### *III. Dites en français :*

1. Лицей предоставляет общее образование.

2. В нем обучаются дети, заканчивающие колледж.

3. Обучение в лицее включает три года.

4. Обучение в лицее бесплатное.

5. Лицей готовит к экзаменам на степень бакалавра.

6. Диплом бакалавра зависит от избранной ориентации.

7. Поступая в лицей после колледжа, учащиеся могут выбирать между двумя типами второго класса: класса для тех, кто еще не выбрал свою профессию, и классами, готовящими к определенным дипломам.

8. Учащиеся второго класса изучают общеобразовательные дисциплины.

9. Кроме них они изучают дополнительные предметы, которые они выбирают в конце 3 класса.

10. Эти предметы делятся на две группы: предметы гуманитарного цикла и предметы точных наук.

11. После второго класса учащийся может продолжать обучение в первом классе или перейти в профессионально-технический лицей.

12. Диплом бакалавра дает право поступления в университет и высшие учебные заведения без вступительных экзаменов.

#### *III. Posez les questions d'après le texte et répondez-y.*

#### *IV. Reproduisez le texte.*

#### *V. Répondez aux questions :*

1. Quelles classes de l'école de formation générale en Russie correspondent-elles au lycée ?

2. Quelles disciplines étudie-t-on dans ces classes ?
3. Comment est organisée l'orientation des élèves ?
4. Quels examens passe-t-on à la fin des études secondaires ?
5. Quels droits donne aux élèves le certificat de fin des études secondaires ?

*VI. Dites votre avis sur les défauts et les avantages de l'enseignement secondaire dans les deux pays.*

### **Régime scolaire en France**

La rentrée des classes en France s'effectue le 15 septembre. Les vacances sont remportées aux fêtes religieuses :

1. Celles de Noël (le 25 décembre) ont lieu pendant 10 jours.
2. Celles de Pâques (au printemps) ont lieu pendant 15 jours.

Les vacances d'été commencent au mois de juillet et durent 2-3 mois. Toute l'année scolaire est divisée en trois semestres. Le passage des élèves d'une classe à une autre est subordonnée à l'obtention d'une certaine moyenne annuelle. Si elle n'est pas obtenue, le conseil de classe peut exclure l'élève, l'autoriser à redoubler ou lui faire subir un examen sur certaines matières.

Le régime scolaire : les enfants français font leurs classes de 8h à 12h et de 13h à 16h : ils ont congé mercredi. Les parents suivent les études de leurs enfants d'après « le carnet de correspondance ». C'est un petit cahier sur lequel, dans les petites classes le maître note chaque jour la conduite de l'élève, ses leçons, ses devoirs. Le carnet est ensuite rapporté par l'enfant à la maison et il doit revenir obligatoirement signé par les parents au lycée. Dans les grandes classes le carnet est remplacé par un bulletin trimestriel qui est envoyé aux parents. C'est la source de connaissances pour les parents. Il existe encore le livret scolaire (par trimestre) où sont mentionnées les notes de l'élève, places de compositions, ses aptitudes. Il doit être présenté à divers examens.

Le système de notes en France comprend 20 points :  
20 – parfait, 19-18 – très bien, 17-15 – bien, 14-12 – assez bien, 9-7 – médiocre, 6-5 – très médiocre, 4-3 – mal, 2-1 – très mal, 0 – mal.

Pour entretenir l'émulation entre les élèves on recourt aux procédés différents :

1. Les élèves écrivent chaque semaine des compositions sur chacune des disciplines de la classe. Les élèves sont classés à la suite de chaque composition. Les moyens obtenus aux compositions sont portés sur les livrets scolaires et déterminent l'admission dans la classe supérieure.
2. En fin de l'année des prix (constatant généralement en livres) sont accordés aux meilleurs élèves pour chacune des disciplines : prix de composition française, prix de version du latin en français, ou de thème latin etc. Ils sont distribués pendant une cérémonie solennelle, au cours de laquelle les noms des lauréats (les palmarès) sont publiquement proclamés.

Des lycées, des collèges manquent de locaux, de professeurs. C'est pourquoi on peut voir manifester les élèves à côté des professeurs et des parents dans les rues ou dans les cours de leur établissement. On réclame des professeurs, du matériel d'enseignement.

## **Droits et obligations des élèves**

L'exercice par les élèves du second degré de leurs droits et le respect de leurs obligations dans le cadre scolaire contribuent à les préparer à leurs responsabilités de citoyens.

### *Règlement intérieur*

Chaque établissement élabore son propre règlement intérieur, qui doit être approuvé par un vote du conseil d'administration. Ce texte définit les règles d'organisation de l'établissement (par exemple les heures d'entrée et de sortie, les modalités d'attente des transports scolaires, les déplacements des élèves) et précise la façon dont les droits et les obligations des élèves et ceux des autres membres de la communauté scolaire peuvent s'exercer concrètement au sein des établissements. Le contexte local demeure en effet toujours important pour définir les conditions dans lesquelles peuvent s'exercer les libertés.

## **Usage de l'internet**

Afin de sensibiliser les élèves à la nécessité d'utiliser l'Internet dans un esprit responsable et citoyen, chaque établissement doit joindre à son règlement intérieur une charte d'utilisation des ressources TIC (technologie de l'information et de la communication), afin de prendre une valeur de contrat entre l'élève et l'établissement, cette charte doit être signée par les parents et les élèves, quand ceux-ci sont mineurs, par les élèves seulement, quand ils sont majeurs.

### **Droits des élèves**

#### **• Liberté d'opinion**

Tout élève dispose de la liberté d'exprimer son opinion à l'intérieur des établissements scolaires, pourvu qu'il le fasse dans un esprit de tolérance et de respect d'autrui. L'exercice de cette liberté ne saurait autoriser les actes de prosélytisme ou de propagande, pas plus que des expressions ou des actions à caractère discriminatoire se fondant sur le sexe, la religion, l'origine ethnique.

#### **• Liberté d'association**

Le fonctionnement d'associations composées d'élèves est autorisé au lycée, sous réserve que leur objet et leur activité soient compatibles avec le service public d'enseignement, et, en particulier, qu'ils ne soient ni politiques ni religieux.

- Liberté de réunion

Le droit de réunion s'exerce en dehors des heures de cours. Le règlement intérieur fixe les modalités d'exercice de ce droit. Le chef d'établissement autorise, sur demande motivée des organisateurs, la tenue des réunions. Il peut opposer un refus à la tenue d'une réunion ou à l'intervention de personnalités extérieures, lorsque celles-ci sont de nature à porter atteinte au fonctionnement normal de l'établissement.

- Liberté de la presse

Les publications rédigées par les lycéens peuvent être librement diffusées dans l'établissement. Toutefois, si des écrits présentent un caractère injurieux ou diffamatoire, le chef d'établissement peut en interdire ou en suspendre la diffusion.

### **Obligations des élèves**

- Assiduité

Les élèves doivent se soumettre aux horaires des enseignements définis par l'emploi du temps de l'établissement. Cette obligation d'assiduité s'impose pour les enseignements obligatoires comme pour les enseignements facultatifs (dès lors que les élèves s'y sont inscrits). Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances qui leur sont imposées. Les élèves ne peuvent se soustraire aux contrôles et examens de santé qui sont organisés à leur intention.

- Respect d'autrui et du cadre de vie

Chacun doit adopter une attitude tolérante et respectueuse de la personnalité d'autrui et de ses convictions. Les violences, verbales, physiques et sexuelles, ainsi que les brimades, les vols, le bizutage et le racket font l'objet de sanctions disciplinaires, voire d'une saisie de la justice.

Au respect de l'autre et de tous les personnels, s'ajoute celui de l'environnement et du matériel. Dans cet esprit, les élèves sont d'ailleurs associés à l'aménagement des espaces et des lieux de vie destinés à la vie scolaire.

- Laïcité

Les élèves sont tenus de respecter dans les établissements le principe de laïcité, c'est-à-dire de liberté de conscience et de neutralité religieuse. Afin de réaffirmer ce principe, la loi du 15 mars 2004 dispose que "*dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.*" En cas

d'infraction, la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire doit être précédée d'un dialogue avec l'élève.

## **Activités ayant lieu hors de la classe**

### Bibliothèque et centre de documentation

**Dans chaque école**, il existe une bibliothèque centre de documentation (BCD). Elle offre aux enseignants et aux enfants de nombreuses possibilités d'utiliser le livre : recherche documentaire, lecture de contes, emprunt de livres.

**Dans chaque collège et chaque lycée**, il existe un centre de documentation et d'information (CDI), placé sous la responsabilité d'un documentaliste. Le documentaliste appartient au corps des professeurs et joue un rôle proprement pédagogique. Outre la gestion du CDI (les achats, l'indexation, le catalogage, la conservation et la gestion du prêt), il initie et forme les élèves à la recherche documentaire, ainsi qu'à l'utilisation des outils de recherche, y compris ceux qui relèvent des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le but étant de favoriser l'autonomie des élèves. Membre de l'équipe pédagogique, le documentaliste favorise l'interdisciplinarité et est associé aux actions de soutien des élèves en difficulté. Les élèves peuvent se rendre au CDI seuls ou accompagnés par un professeur.

### Foyer socio-éducatif et maison des lycéens

**Au collège**, le foyer socio-éducatif (FSE) est une association chargée de gérer les activités périscolaires. Ces dernières prolongent l'enseignement et permettent aux élèves de développer leur sens des responsabilités. Elles leur donnent également l'occasion de s'approprier leur établissement et les mettent en contact avec des lieux ou des activités culturelles qu'ils ne fréquenteraient pas autrement. Les élèves peuvent trouver au FSE des activités aussi variées que des clubs théâtre, langues, photographie, tourisme, sports, etc. L'adhésion au FSE est facultative et volontaire.

**Au lycée**, la maison des lycéens a remplacé l'ancien foyer socio-éducatif et a une triple fonction. C'est:

- une association placée sous la responsabilité des élèves;
- un lieu de rencontre, de convivialité et d'autonomie où l'élève peut gérer son temps de loisir;
- un outil qui permet de développer l'action culturelle dans l'établissement.

## Associations sportives

L'existence d'une association sportive (AS) dans chaque établissement scolaire du second degré est obligatoire et traduit la volonté de promouvoir la pratique d'activités sportives en complément des cours d'éducation physique et sportive. L'association sportive est gérée par les élèves concernés, avec les professeurs d'éducation physique et sportive de l'établissement. Les élèves ont ainsi l'occasion de s'initier à la gestion et aux problèmes d'organisation et d'encadrement d'un club sportif.

**АЛЕКСАНДРА ДМИТРИЕВНА НИКИТИНА**

**АЛЕКСЕЙ СЕРГЕЕВИЧ КАБАНОВ**

L'enseignement préscolaire et scolaire en France. Учебно-методическая разработка для изучающих французский язык.

План университета 2010 года

Позиция 85

Редактор: Е.А. Арсеньева

Подписано к печати

Формат 84x108 1/32

Усл.печ.л. -

Уч.-изд.л. – 3 п.л.

Заказ

Тираж 50 экз.

Отпечатано в отделе оперативной полиграфии ВГГУ

600024, г. Владимир, ул. Университетская, 2, тел.: 33-87-40